# LETTRE

DE

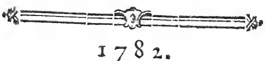
# M. D'ESLON,

*Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, Premier Médecin ordinaire de Monſeigneur le Comte d'Artois, &c.*

A M. Philip, Doyen en Charge de la même Faculté.




A LA HAYE.



1782.

LETTRE de M. D'ESLON, Docteur-Régent de la Faculté de Médecine de Paris, &c.

*A M. PHILIP, Doyen en Charge de la même Faculté.*

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ DOYEN,

S'IL eſt vrai que toute découverte utile au Genre humain, doive éprouver à ſa naiſſance, des contradictions proportionnées à ſon objet, j'ai dû prévoir quel ſort attendoit celle du *Magnétiſme Animal*, preſſentir les déſagrémens inévitablement attachés à ſa diſcuſſion, & me réſigner d'avance aux ſuites des préjugés défavorables qu'elle alloit faire naître.

Cette prévoyance a, ſans doute, été la ſource de la tranquillité dont j'ai joui pendant le cours de cette longue affaire. En me préparant aux évènemens, elle m'a donné le courage néceſſaire pour les ſoutenir; & je n'ai pas été pris au dépourvû, lorſque la Faculté de Médecine de Paris a rendu contre moi un Décret, qui ne tendoit à rien

moins qu'à me faire perdre toute considération publique; moi qui, depuis si long-temps, ne cessois de lui donner des témoignages non équivoques d'un sincère attachement.

Un pareil oubli de tous égards, devoit me dispenser des ménagemens ordinaires, & m'autoriser, sans doute, à recourir aux moyens de rigueur, pour faire annuller une décision injurieuse; mais avant de les employer, je desirois laisser à ma Compagnie le tems de revenir d'elle-même sur une démarche précipitée; & voilà pourquoi vingt mois sont écoulés sans que ma réclamation ait été entendue. Malheureusement ma patience & ma modération n'ont servi qu'à endormir la Faculté sur les reproches qu'elle a à se faire. Peut-être même s'est-elle flattée de persuader aux autres que sa conduite est à l'abri de toute inculpation.

On n'ignore pas, Monsieur, ce qui l'a engagé à me traiter avec cet éclat. On sait que, *mes Observations sur le Magnétisme Animal*, renferment tous mes crimes; ainsi les personnes qui m'ont lû, peuvent me juger, ou, pour mieux dire, m'ont déjà jugé.

Ceux en qui la lecture de ces Observations a excité des mouvemens d'indignation

contre leur Auteur, ceux qui n'y ont vû qu'insolence, mensonge, orgueil, ou présomption ; ceux-là m'ont déjà jugé digne de blâme. Ils doivent approuver la conduite que l'on a tenue à mon égard.

Au contraire, ceux qui ont trouvé de la simplicité dans mes récits, de la modération dans l'exposition de ma façon de penser, de la décence dans mes expressions, de la réserve dans mes citations; ceux-là doivent indubitablement désapprouver la Faculté.

Quant aux griefs étrangers à mes *Observations*, que l'on a accumulés à plaisir dans la dénonciation qui a été faite de ce Livre à la Faculté, ils doivent être considérés comme autant de hors-d'œuvre, ou de jeux d'esprit, dont on a cru devoir s'appuyer pour mieux faire valoir l'objet principal, mais qui d'ailleurs ne peuvent être d'aucun poids dans la question; puisque la Faculté ne les avoit pas accueillis avant de procéder au jugement qu'elle a rendu contre moi.

La preuve, Monsieur, qu'avant de me juger, la Faculté n'avoit fait nul cas de ces prétendus griefs est écrite dans vos mains. Ayez la complaisance de vous faire représenter le billet par lequel l'Assemblée de la

Faculté fut convoquée pour le 18 Septembre 1780 : vous y verrez que ce fut pour *entendre M. Rouſſel de Vauzeſme, parlant de mon Livre; moi m'expliquant, & pour délibérer enſuite* (1) : expreſſions vagues & mêmes biſarres, ainſi que je le ferai voir ci-après ; mais qui banniſſent toute idée d'accuſations étrangères à mes *Obſervations ſur le Magnétiſme Animal*, en démontrant que, de ſon propre aveu, la Faculté n'a entendu juger que ces dernieres.

Voulez-vous, Monſieur, quelque choſe de plus concluant encore ? Rappellez-vous que le 18 Septembre 1780, dans l'heure qui précéda la condamnation de mon Livre, j'offris à la Faculté toutes les explications qu'elle pouvoit deſirer ſur tel point de ma conduite qu'elle voudroit examiner. Or, comme elle n'en a demandé aucune, n'eſt-il pas de toute évidence qu'elle n'a entendu

(1) Voici le texte Latin ; car la Faculté, comme on le ſait, doit ignorer le François, & ne parler qu'en Latin. ». Convocentur Doctores Medici, &c.....
» clariſſimum Collegam noſtrum, M. Rouſſel de Vauzeſ-
» me, de Libro cui titulus, *Obſervations ſur le Magnétiſme*
» *Animal*, à clariſſimo Collegâ noſtro M. d'Eſlon con-
» fecto dicentem, ſimul & eumdem clariſſimum Colle-
» gam noſtrum M. d'Eſlon ſe explicantem audituri, poſteâ-
» que, deliberaturi «.

connoître que de ce qui étoit déjà avoué par moi, c'eſt-à-dire, de mon Livre?

Mais il y a plus : le jugement de la Faculté lui-même, n'eſt relatif qu'à ce Livre. En exigeant le déſaveu de mes *Obſervations ſur le Magnétiſme Animal*, c'eſt mon Livre que l'on condamne formellement : en m'enjoignant d'être plus circonſpect à l'avenir, *dans mes Ecrits à l'égard de la Faculté*, c'eſt encore mon Livre que l'on condamne formellement, puiſque la liſte de mes Ecrits, ſe bornoit alors à cette Brochure.

Si j'inſiſte ſur ce point, Monſieur, ce n'eſt pas qu'un plus grand nombre d'accuſations m'effraye, ou que je ne veuille juſtifier que mes *Obſervations;* mais en toute affaire, lorſque l'on veut s'entendre, on ne ſauroit trop réduire la queſtion à ſa plus grande ſimplicité, de manière à ne préſenter, s'il eſt poſſible, qu'un ſeul objet à examiner, & qu'une ſeule déciſion à donner.

En nous attachant, Monſieur, à ce principe, il ne ſera pas difficile d'établir les faits d'après leſquels il doit être prononcé entre la Faculté & moi; les voici:

Je fais un Livre, où j'entreprens de confirmer au Public l'exiſtence déjà annoncée du *Magnétiſme Animal :* cet Ouvrage, je le

donne pour le fruit de vingt-deux mois de réflexions, & d'une année d'expériences suivies avec constance : je n'y demande pas que l'on me croie sur ma parole : j'y sollicite uniquement le Lecteur de faire attention à ce qui se passe : en conséquence, je lui cite des faits nombreux, je l'exhorte à vérifier ceux qui sont à sa portée, & j'appelle au surplus en témoignage d'une partie de ce que j'avance, trois Médecins, membres, comme moi, de la Faculté de Médecine de Paris.

Que devoit faire en pareille circonstance, le Corps qui se proposoit de juger cet Ouvrage ? Il devoit, je pense, l'examiner, ou le faire examiner avec attention, tout au moins le lire, interpeller l'Auteur & les trois Médecins cités par lui ; discuter leurs opinions respectives avec poids & jugement, & vérifier les faits avec impartialité & bonne-foi.

On n'a rien fait de tout cela. Mon Livre n'a été assujetti à aucun examen : ni moi ni les trois Médecins, dont j'invoquois le témoignage, n'avons été interpellés : aucun fait n'a été vérifié : aucune opinion n'a été discutée ; seulement la Faculté de Médecine a écouté avec complaisance une longue diatribe, prononcée contre moi par un de ses Membres ;

qui ne connoissant, avouoit-il, aucun fait par lui-même, les combattoit tous sur des ouï-dires, ou par des allégations vagues; & c'est d'après cet étrange plaidoyer, qu'elle a cru inutile de se procurer d'autres éclaircissemens, que sans forme de procès, elle a prononcé anathême contre mon Livre, & qu'elle m'a enjoint de le désavouer, sous peine d'être ignominieusement expulsé de son sein.

Comme vous étiez, Monsieur, au nombre des opinans dans l'Assemblée du 18 Septembre 1780, il est de votre parfaite connoissance que je n'en impose pas. Vous savez aussi bien que personne, quelle a été la précipitation de la Faculté en cette affaire, & que je ne puis être justement soupçonné d'avoir eu des torts réels envers elle; aussi, Monsieur, s'il ne s'agissoit que de votre conviction personnelle, j'en aurois déjà trop dit; & ce n'est pas pour vous que seront utiles les détails ultérieurs dans lesquels je crois nécessaire d'entrer. Ils ont pour objet de faire connoître au Public combien peu j'ai mérité les impressions défavorables que le Décret de la Faculté peut lui avoir données de moi.

Si l'on me taxoit d'oublier dans ces détails ce que je dois à ma Compagnie, si l'on m'al-

léguoit que je cherche à l'avilir, si l'on m'accusoit de me complaire à l'humilier, je répondrois, sans m'émouvoir, que rien n'est plus éloigné de ma pensée; mais qu'il m'est impossible de ne pas réclamer publiquement contre l'injustice publique dont elle est coupable envers moi. Ainsi donc, Monsieur, si vous trouvez dans cette Lettre quelques expressions du ressentiment légitime que je ne cherche pas à dissimuler, vous n'y trouverez pas celles de la haine. Loin de renfermer en mon cœur un secret levain contre ma Compagnie, je vis dans la ferme persuasion qu'elle devroit être soigneusement conservée, protégée & honorée.

Quoi qu'il en soit, Monsieur, immédiatement après la publication de mes *Observations sur le Magnétisme Animal*, j'avois prévenu M. le Vacher de la Feutrie, alors Doyen, & votre prédécesseur immédiat, que j'étois chargé, par M. Mesmer, de proposer à la Faculté les moyens que ce Médecin croyoit les plus propres à constater l'utilité de sa découverte, & que je solliciterois incessamment une Assemblée de la Compagnie pour l'entretenir à ce sujet. M. le Vacher de la Feutrie à qui le droit de convoquer ces sortes d'Assemblées appartenoit, en sa qualité de Doyen, n'éleva dans notre entrevûe

aucune difficulté contre ma prétention, & me donna au contraire sa parole formelle de répondre à mes desirs, lorsque je le jugerois convenable; mais bien-tôt allarmé par les clameurs dont il fut assailli, il eut recours aux conseils de gens prudens; & l'on verra tout-à-l'heure comment conseillent les gens prudens.

Les clameurs dont je parle se manifesterent par la démarche que fit M. Pajon de Moncets. Ce Médecin à qui vous savez, Monsieur, que l'on a souvent reproché parmi nous la trop grande activité de son zèle, déclara, dans une Assemblée ordinaire de la Faculté, qu'il étoit dans l'intention de dénoncer mon Livre; & s'adressant à M. le Vacher de la Feutrie, il lui demanda la convocation d'une Assemblée extraordinaire à cet effet. Celui-ci paroissoit embarrassé dans sa réponse, lorsque la Compagnie décida la question en rompant l'Assemblée, & ne laissant personne dans la salle pour délibérer (1).

(1) M. Mesmer, en rapportant cette anecdote, dans son Livre intitulé : *Précis historique des faits relatifs au Magnétisme Animal*, l'attribue à M. Roussel de Vauzesmes : c'est une erreur, elle appartient à M. Pajon de Moncets.

Comment accorder cet acte de modération & de sageſſe avec les procédés que la Faculté s'eſt permis dans la ſuite de cette affaire? Au tems dont je parle, mes relations avec M. Meſmer avoient déjà près de deux ans de date : elles étoient de notoriété publique : j'en avois entretenu la Faculté elle-même : j'avois engagé pluſieurs de ſes Membres à porter, les uns une attention momentanée, les autres une attention ſuivie, aux phénomènes du Magnétiſme Animal : j'avois enfin publié *mes Obſervations*; en un mot toutes les fautes pour leſquelles j'ai été condamné depuis, étoient commiſes & publiques : & cependant la Faculté jugeoit ma conduite irrépréhenſible ! Que s'eſt-il donc paſſé depuis qui ait pu changer ſon opinion? Quelle peut être la cauſe d'une contradiction auſſi palpable? Il faut le dire : M. Pajon de Moncets ne dénonçoit que mon Livre. Eh! qu'importoit mon Livre? on l'auroit oublié, comme tant d'autres, après en avoir parlé quelques jours. Poſtérieurement, au contraire, on dénonçoit, ſous divers prétextes, ma conſtance, ou ſi l'on veut mon opiniâtreté, à faire ſortir la Faculté de la longue torpeur où on la tient ſur les vrais intérêts de l'humanité. Ce qui eſt bien différent, MONSIEUR LE DOYEN.

Comme j'étois alors au cours de ce qui se passoit dans la Faculté, je savois où, par qui, comment, s'étoit tramé le projet de dénonciation dont avoit été chargé M. Pajon de Moncets, & j'attendis en silence le résultat de ces menées obscures ; mais aussi-tôt après que l'accueil fait à cette dénonciation eut mis en évidence les véritables dispositions de la Faculté en corps, je crus devoir profiter du moment, & prévenir toutes nouvelles intrigues, en rappellant à M. Levacher de la Feutrie ma demande d'une Assemblée extraordinaire. Malheureusement il n'étoit plus tems: M. Levacher de la Feutrie n'étoit plus le même homme : blâmé par ses conseils de s'être trop avancé en me promettant une Assemblée, il se renfermoit gravement en lui-même, & prudemment taciturne, il éludoit également mes demandes les plus simples & les plus pressantes, ensorte que je n'en pus tirer autre chose que l'exhortation vague & répétée jusqu'à la fatigue de ne compromettre ni la Faculté, ni moi. Inutilement m'efforçai-je de lui faire voir sous toutes les faces l'importance de la question que j'entendois agiter ; inutilement essayai-je de lui faire sentir que j'étois dans une de ces circonstances forcées, où la conviction ne permet pas le silence à

la probité, je perdis mes peines. La leçon de M. Levacher étoit faite : ne rien compromettre étoit le grand mot qu'on lui avoit prefcrit, comme dernier terme de toute politique, & comme centre de ralliement où devoient aboutir & mourir toutes fes idées. Enfin, l'inutilité de mes efforts étant démontrée, je pris le parti de mettre la forme de mon côté, en lui laiffant ma demande par écrit, & en y fpécifiant, fuivant le vœu de nos Statuts, les objets que j'entendois propofer dans l'Affemblée follicitée ; & le 30 Août fuivant, après quelques démarches de furérogation & d'un effet auffi inutile que les précédentes, je lui écrivis une lettre que je placerai ici, pour deux raifons principales; la première, parce que cette lettre conftate en réfumé ce qui s'étoit paffé jufqu'alors entre M. le Doyen & moi ; la feconde, parce qu'elle n'eft pas étrangère aux circonftances actuelles. En effet, Monfieur, mon intention étant de vous demander aujourd'hui une Affemblée de la Faculté, ainfi que j'en demandois une à M. Levacher en 1780, les réflexions que je lui faifois alors peuvent avoir encore leur utilité; & j'efpère que vous voudrez bien leur prêter quelque attention.

## M. D'ESLON, A M. LE VACHER DE LA FEUTRIE, *Doyen en charge de la Faculté de Médecine de Paris.*

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ DOYEN,

» J'AI eu l'honneur de vous prévenir, il y a » environ deux mois, que je vous folliciterois » de m'accorder une Affemblée de la Faculté, » pour l'entretenir du *Magnétifme Animal*, fou» mettre à fon jugement ma conduite en toute » cette affaire, & lui communiquer les moyens » que M. Mefmer croit les plus propres pour » conftater l'exiftence & l'utilité de fa décou» verte. Vous voulûtes bien alors m'affurer que » vous ne vous refuferiez pas à mes juftes » défirs.

» En conféquence, Monfieur, lorfqu'il en a » été tems, j'ai eu l'honneur de vous revoir à » ce fujet, & de vous expofer ma demande par » écrit, en y fpécifiant, fuivant le vœu de nos » Règlemens, les objets que je défirois propo» fer à la Compagnie.

» Ces formalités remplies, ma réclamation » n'étoit plus fufceptible que d'un agrément » ou d'un refus formellement prononcés. J'ai » la douleur de m'appercevoir que vous préfé-

» rez un troisième parti ; celui d'éluder mes
» sollicitations, & sans doute de lasser ma
» constance par des délais interminables.

» J'ai, Monsieur, à me plaindre personnelle-
» ment de cette résolution. Elle pèche essen-
» tiellement contre la justice que vous me
» devez. En effet, si je ne puis espérer de faire
» cesser entièrement les indiscrétions dont je
» suis l'objet, il est évidemment de mon intérêt
» de ne pas laisser croire qu'elles soient autori-
» sées de mon Corps, & qu'elles y prennent
» naissance de son aveu. N'y eût-il que la dé-
» nonciation qui a été faite de ma conduite à
» la Faculté, vous ne pouviez, sans injustice
» marquée, me priver, autant qu'il étoit en
» vous, de faire valoir ma justification à ses
» yeux.

» Mais laissant à part ce qui ne concerne que
» moi, la circonstance m'oblige de vous repré-
» senter que votre conduite est directement
» contraire à vos devoirs.

» Car, Monsieur, si ma demande étoit évi-
» demment recusable, il falloit la refuser.

» Si son utilité étoit réelle, votre devoir
» étoit de l'admettre avec empressement.

» Dans l'un & dans l'autre cas, éluder est
» un abus de l'autorité qui vous est confiée.
» Les raisons en sont sensibles.

» En

» En effet, le droit réfervé au Doyen d'ac-
» corder les Affemblées, eft un Règlement de
» police intérieure, d'autantplus fage, que par
» le feul fait de fon adhéfiôn à la demande d'un
» Membre quelconque, le Corps fe trouve
» nanti de la connoiffance & de la décifion de
» l'objet.

» Le droit de refufer des Affemblées feroit
» plus abufif, fi nos Statuts n'avoient pourvu
» aux inconvéniens, en accordant à chaque
» Membre des moyens de réclamation.

» Ainfi, Monfieur, nos Loix font auffi fages
» & auffi prévoyantes qu'elles puiffent l'être;
» mais c'eft enfreindre ouvertement ces Loix
» que de ne prononcer ni oui, ni non, de ma-
» nière qu'en même-tems la Faculté fe trouve
» privée de la connoiffance & de la décifion
» des queftions qui l'intéreffent, & les Membres
» du droit de fe plaindre, puifque à la rigueur
» ils font dans l'impoffibilité de prouver un
» refus.

» D'après ces principes inconteftables, trou-
» vez bon, Monfieur, que je vous demande de
» nouveau l'Affemblée de la Faculté aux termes
» fpécifiés dans ma lettre du 21 de ce mois, &
» que je vous preffe de me faire une réponfe
» légale, fauf à moi à me pourvoir contre vos
» refus, s'il y a lieu.

» Je ne puis prévoir, Monſieur, quelle ſera
» l'iſſue de la pénible entrepriſe que j'ai formée;
» mais ſi, contre mon vœu le plus ſincère, je
» ſuis jamais obligé de faire connoître au Public
» la nature des obſtacles qui m'auront arrêté
» dans le déſir de lui être utile, il me ſera très-
» important de prouver que vous avez éludé
» mes réclamations, ainſi que je l'ai avancé au
» commencement de cette lettre. Je vais donc
» vous rappeller brièvement ce qui s'eſt paſſé
» entre nous, quoique vous le ſachiez auſſi-
» bien que moi.

» Ma lettre du 21 de ce mois ayant reſté
» deux jours ſans réponſe, je me ſuis tranſporté
» deux fois chez vous ſans vous y trouver. Je
» ne vous y ai rencontré que le Samedi 27, &
» ſur ce que je ne vous ai point diſſimulé mon
» étonnement de votre ſilence, vous n'avez pas
» fait difficulté de me dire que votre intention
» étoit de ne me répondre que verbalement.
» Cette réponſe, ſur laquelle je ſupprime
» toutes réflexions, a été ſuivie d'exhortation
» pour m'engager à me déſiſter de ma deman-
» de, & à ne pas me compromettre: ſur mon
» refus, vous m'avez renvoyé à la Saint-Luc,
» jour d'Aſſemblée générale, où, me diſiez-
» vous, chaque Membre de la Faculté a droit
» de propoſer la queſtion qui lui paroît con-

» venable (1). Enfin, Monſieur, quand vous » avez vu que j'étois déterminé à exiger une » réponſe poſitive, vous vous êtes renfermé » dans des aſſurances générales de bonne vo- » lonté, en ajoutant que vos occupations & » celles de la Faculté ne vous permettoient pas » de fixer un jour précis pour l'Aſſemblée que » je ſollicitois. En vain je vous ai offert d'ac- » cepter un délai de trois ſemaines, je n'ai rien » obtenu de plus.

» Les faits ainſi établis, Monſieur, je me » permettrai quelques obſervations qui me » paroiſſent propres à vous faire ſentir la néceſ- » ſité d'agréer ma demande.

» Je ſoutiens une cauſe extrêmement impor- » tante pour l'Humanité. L'incrédulité de quel- » ques Perſonnes peu inſtruites, de leur propre » aveu, ne peut affoiblir en rien mes Aſſertions » poſitives.

» Dans tous les cas, leurs avis individuels ne » peuvent ſuppléer à la volonté de la Compa- » gnie entière. C'eſt au Corps à s'expliquer lui-

(1) Nous étions au 27 Août, & M. le Vacher me renvoyoit légèrement au 18 Octobre ſuivant, jour de Saint Luc. Je trouvai ce ton déplacé, & je me vis réduit à prier très-férieuſement M. le Vacher d'en prendre un autre : ce qu'il voulut bien faire.

» même ſur ce qu'il a à faire. La Faculté n'exiſte
» en Corps que dans ſes Aſſemblées, & ſa voix
» ne peut être entendue que par ſes décrets.

» Ne doutez pas, Monſieur, que lorſque
» l'utilité du *Magnétiſme Animal* ſera reconnue,
» le Public ne s'indigne hautement contre ceux
» qui ſe seront oppoſés à ſes ſuccès.

» Si la Faculté ſe refuſoit aujourd'hui avec
» réflexion à connoître d'une affaire auſſi eſſen-
» tielle au bonheur des Peuples, il eſt très-
» certain qu'elle encourroit un jour le blâme
» de la Nation. Sa conduite ſeroit ſans excuſe.

» Mais ſi la Faculté n'avoit pas concouru au
» bien par la ſeule raiſon que vous lui auriez
» célé mes démarches en faveur de l'utilité
» publique, vous ne pouvez vous diſſimuler
» qu'elle en rejetteroit la faute ſur vous avec
» amertume.

» Alors, Monſieur, ceux qui applaudiſſent
» aujourd'hui à votre manière de voir, & qui
» peut-être la provoquent, ſeroient les premiers
» à la blâmer à haute voix. Il eſt même à pré-
» ſumer, d'après la marche du cœur humain,
» que vous n'auriez pas de plus cruels détrac-
» teurs.

» Alors il ne ſera plus tems de m'accuſer
» d'indiſcrétion, de méchanceté ou d'obſtina-
» tion. J'aurai tout fait pour éviter de com-
» promettre qui que ce ſoit.

» Veuillez bien, Monſieur, obſerver que » courage & fermeté ne ſont ni orgueil ni opi» niâtreté. Je vous le répète. J'ignore où tout » ceci peut aboutir; mais quel que ſoit l'évène» ment il m'en coûtera toujours exceſſivement » de vous déplaire, de rien faire qui puiſſe » altérer notre ancienne amitié, ou vous faire » douter des ſentimens reſpectueux avec leſ» quels je ſuis,

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ DOYEN,

Votre très-humble & très-obéiſſant
ſerviteur, D'ESLON.

» *P. S.* Je me rendrai, Monſieur, Vendredi » matin chez vous pour prendre votre réponſe.

Je me rendis effectivement le Vendredi ſuivant, premier Décembre, chez M. Levacher, & fus encore plus mécontent de lui que par le paſſé : ce qui me fit prendre le parti de le citer à la Faculté dans l'Aſſemblée du même jour ; mais avant d'y procéder, je crus devoir entretenir cette Compagnie de quatre traitemens par le *Magnétiſme Animal.* J'en préſentai deux comme guériſons commencées, & deux comme guériſons achevées. Les voici tous quatre.

M. Buſſon, Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris, & premier Médecin de Madame la COMTESSE D'ARTOIS, étoit, à l'âge de ſoixante-trois ans, affligé d'un horrible polype au nez, jugé incurable par les Gens de l'Art. Dans un état pire que la mort, il eut recours à M. Meſmer, & en peu de tems le polype tomba ſous la main de celui-ci. Tel eſt le phénomène vraiment admirable & nouveau dont je rendois compte, ajoutant que, d'après ce premier effet, il n'étoit pas déraiſonnable d'eſpérer l'entier rétabliſſement du malade. Je me trompois ſur ce dernier point, puiſque M. Buſſon épuiſé, mourut quatre mois après; mais la chûte du polype, ſans le ſecours d'opérations chirurgicales, & par le ſeul effet d'un agent inconnu & inviſible, n'en étoit pas moins réelle; & l'inſouciance d'un Corps de Médecine tel que la Faculté, ſur un fait auſſi important pour l'humanité, moins inconcevable. Les Perſonnes qui déſireroient de plus amples éclairciſſemens à ce ſujet, les trouveront dans le *Précis Hiſtorique des faits relatifs au Magnétiſme Animal juſqu'en Avril* 1781, Livre où M. Meſmer préſente deux verſions différentes de la maladie & du traitement de M. Buſſon. La première, *page* 149 *& ſuivantes*, eſt celle de ſes Adverſaires; la ſeconde, *page* 186 *& ſuivantes*;

est la sienne propre. On peut comparer (1).

Le fils de M. de Seran Walch, âgé de huit

---

(1) L'Almanach de la Faculté, pour l'année 1782, donne une troisième version de la maladie & mort de M. de Buffon. La voici dans le langage savant de la Faculté, suivie d'une traduction que j'offre aux personnes qui aiment qu'on les entretienne tout bonnement dans leur langue maternelle.

M. Buffon, Constitutione physicâ ad sanguineam accedente præditus, crebras & naribus hemorragias passus, polypo narium ultimis vitæ annis affectus fuit, qui altas radices agens, ossa dilatavit enormiter, abiitque demum in tumorem carcinomatodeum, quo vitæ medullam exhauriente, conjugi & quinque liberis, æque æmatus conjux & pater, miserè ereptus est die 7 Januarii 1781. Dolore atroci pressus, mortis dirâ expectatione conturbatus, familiæ, amicorum deprecatione iteratâ incitatus, tandem M. Buffon novæ ex Germaniâ recens apud nos adsportatæ plus jactatæ quam jactandæ artis, (potius-nè artificii) *Magnetismis animalis* aleam, sed frustrà subierat.

*Traduction.* —— » M. Buffon étoit d'une constitution » sanguine, sujet à de fortes hémorragies par le nez, il » fut, vers les dernières années de sa vie, affligé dans » cette partie d'un polype; les profondes racines du mal » écartèrent les os énormement; & il survint successi» vement une tumeur cancéreuse qui épuisa les sources » de la vie. C'est ainsi que cet époux, ce père chéri, » fut misérablement enlevé à sa femme & à cinq en» fans, le 7 Janvier 1781. Enfin, M. Buffon, pressé par » des douleurs intolérables, troublé par la cruelle ex-

à neuf ans, fut mis entre les mains de M. Mesmer dans un état déplorable. Les extré-

---

» pectative de la mort, incité par les supplications réité-
» rées de sa famille & de ses amis, courut, mais envain
» les hasard du *Magnétisme Animal*, médecine nouvelle
» & nouvellement apportée d'Allemagne en France,
» plus vantée qu'à vanter, ou pour mieux dire, qui
» n'est qu'une supercherie «.

Si le polype de M. Busson étoit *cancéreux*, s'il étoit assez *énorme* pour avoir écarté les os *énormement*, s'il épuisoit les sources de la vie, s'il ne restoit à M. de Busson, *que la cruelle expectative de la mort*, on peut, ce semble, avancer sans légéreté qu'il étoit incurable dans les principes ordinaires de l'art. C'étoit ainsi que je peignois effectivement son état à la Faculté, le premier Septembre 1780. M. de Vauzesme vint dix-huit jours après, assurer à cette Compagnie que je lui en imposois. Aujourd'hui l'Almanach de la Faculté assure, comme l'on voit, que je n'en imposois pas. Qui croire?

Je terminerai cet note par ce qui a été dit de M. Busson dans l'Assemblée publique du 6 Septembre 1781; car il faut savoir que la Faculté a trouvé merveilleux depuis quelques années, d'avoir aussi ses Assemblée publiques, où l'on fait l'éloge des Médecins morts dans l'année. Je crains bien qu'on ne dise souvent: *Plus jactati, quàm jactandi (potius ne artificii)*.

M. Philip, Doyen, étoit chargé de l'éloge de M. Busson. Comment s'y prendre pour louer dans une Assemblée de la Faculté, l'entrée du défunt chez M. Mesmer? Le pas étoit embarrassant. Voici en substance comment M. Philip s'en tira. » M. Busson, dit-il, étoit un » excellent citoyen. Sa fin en est la plus belle des preu-

mités supérieures & inférieures étoient paralysées, & il étoit tourmenté par une diarrhée depuis l'âge de seize mois. On crut remédier

---

» ves. La jugeant inévitable, il voulut que du moins » elle fût utile à l'humanité; & se dévouant pour vic» time, il se mit entre les mains de M. Mesmer, non » pour sauver sa vie, mais pour en être tué de manière » à convaincre l'Univers que le *Magnétisme Animal*, n'est » qu'une charlatanerie «. Je n'étois pas à l'Assemblée, mais on m'a assuré que ce morceau avoit été très-applaudi.

J'ose croire que M. de Vauzesme, l'Almanach, & M. Philip auroient mieux servi la Faculté dans l'opinion publique, si, laissant l'esprit à part, ils avoient engagé cette Compagnie à examiner la théorie de M. Mesmer sur les polypes. Suivant lui, ils ont en général leur origine dans les viscères. De-là, ils s'étendent en ramifications imperceptibles dans le corps: & le polype, sensible ou visible, n'est qu'une extrémité de ces ramifications, à-peu-près comme le fruit est placé à l'extrémité d'une branche ou d'une tige dont les racines sont en terre. Cette théorie est trop éloignée de nos connoissances ordinaires pour n'être pas, au premier abord, rejettée comme systême ou comme rêverie. Cependant, s'il étoit vrai que M. Mesmer fit impression sur un polype placé, par exemple, dans le nez, en touchant les viscères du malade, & que réciproquement, il lui fit impression aux viscères, en lui touchant le nez, il faudroit bien, quoique la preuve ne fût pas absolue, suspendre son jugement, & convenir que la chose mérite attention. C'est cependant ce que j'ai vu.

à ſa foibleſſe, en l'aſſujettiſſant à porter des brodequins ferrés : il en réſulta pour tout bien qu'il ſe caſſa la cuiſſe ; on la lui remit, mais ſi mal, qu'elle en eſt reſtée conſidérablement arquée. L'organiſation de l'enfant étoit tellement viciée, que l'action de ſe caſſer la cuiſſe & l'action de la lui remettre eurent lieu ſans douleur. Enfin, ſon état malheureux eſt invinciblement conſtaté par une Conſultation ſignée *Bouvard & Guenet*, qui exiſte entre les mains de M. Meſmer. C'eſt dans toute la force du terme une ſentence de mort prochaine. Cependant le jeune M. de Seran vit encore. — Lorſque je rendis compte de ce fait en Faculté, je donnai la guériſon de la diarrhée comme certaine, & laiſſai au tems à décider ſur celle de la paralyſie. Je ne m'avançois pas trop, puiſqu'en mettant de côté toutes les diſcuſſions que l'état de cet Enfant peut avoir fait naître depuis ; il eſt certain que lorſqu'il a quitté M. Meſmer, il étoit radicalement guéri depuis pluſieurs mois de la diarrhée, il ſe ſervoit librement des extrémités ſupérieures, il avoit repris de l'embonpoint, & il n'étoit pas du tout décidé qu'avec le tems le *Magnétiſme Animal* ne feroit pas venu à bout de la paralyſie des extrémités inférieures.

M. le Chevalier de la Hauſſe, Lieutenant-

Colonel à la ſuite du Régiment de Conflans, Huſſards, avoit perdu depuis dix ans la faculté de tranſpirer de tout le côté droit, & y éprouvoit un froid marqué, lors même que le côté gauche étoit en ſueur. Il fut enfin affecté d'une douleur rhumatiſmale qui lui entreprenoit le bras & l'épaule. Après ſix ſemaines de ſouffrances jour & nuit, il vint me prier de lui faire voir M. Meſmer. En trois minutes il éprouva une forte chaleur, qui ſe répandant de l'épaule juſqu'au bout des doigts, fut ſuivie d'une ſueur abondante, le débarraſſa ſubitement de ſes douleurs, lui rendit la liberté du mouvement & l'uſage de ſon bras. En un mot il fut guéri. Depuis cette époque M. le Chevalier de la Hauſſe n'a plus été privé de la chaleur naturelle, qu'il avoit recouvert par les procédés de M. Meſmer, & il ne s'eſt plus reſſenti de ſon accident, malgré les variations du tems les plus inattendues, du moins l'ai-je vu huit à neuf mois après dans cet heureux état, & n'ayant pas ceſſé d'en jouir.

M. Bourlet fils, Capitaine de Dragons, & premier Valet-de-chambre de Monſeigneur le Comte d'Artois, étoit depuis quelques années ſujet à des attaques de nerfs très-violentes; & malgré les conſeils de MM. Lieutaud, Laſſonne, Audirac, Bouvard, Tronchin, & beaucoup d'autres, il ſe voyoit à la fleur de

ſon âge, dans la cruelle ſituation d'abandonner ſes deux ſervices, lorſque M. Meſmer le mit aſſez promptement en état de les ſuivre l'un & l'autre. Au moment que j'écris, il y a deux ans que cette cure ſubſiſte, ſans aucun reſſouvenir des maux précédens.

Après avoir rendu compte à la Faculté de ces détails intéreſſans, je me plaignis de M. Levacher de la Feutrie aſſez vivement, pour qu'il ne pût éviter de me promettre poſitivement une Aſſemblée prochaine.

Alors ſe réveillèrent les clameurs qui avoient précédemment échauffé la tête de M. Pajon de Moncets. Cependant je n'eus plus affaire à lui. M. de Vauzeſme ſe préſenta à ſa place. Je n'en étois certainement pas connu ; mais jeune & tout récemment reçu parmi nous, il trouvoit ſans doute avantageux de s'annoncer dans le monde par une démarche d'éclat. Quant à moi j'appris ſon exiſtence, ſon nom, ſon intention de dénoncer mon Livre, l'agrément qu'il en avoit obtenu & le jour qu'il devoit y procéder : j'appris, dis-je, tout cela par le billet imprimé, qui me fut envoyé, ſuivant l'uſage, pour m'annoncer l'Aſſemblée du 18 Septembre 1780. Ce billet eſt remarquable, en ce que l'objet dont M. de Vauzeſme devoit entretenir la Faculté, y eſt très-clairement expliqué, tandis que ceux dont

j'avois à parler y ſont méconnoiſſables ; enſorte qu'il devient inconteſtable que l'Aſſemblée a été donnée, non à moi, pour me faciliter les moyens d'entretenir la Faculté du *Magnétiſme Animal*, mais à M. Rouſſel de Vauzeſme, pour m'empêcher d'uſer des facilités que l'on avoit l'air de me donner.

» Les Docteurs en Médecine, eſt-il dit dans » ce Billet, s'aſſembleront pour entendre M. » Rouſſel de Vauzeſme, parlant du Livre fait » par M. d'Eſlon, ſous le titre d'*Obſervations ſur* » *le Magnétiſme Animal*, & en même-tems le » même M. d'Eſlon s'expliquant (1) «.

J'ai dit que ces expreſſions étoient biſarres. En effet, ſi M. Levacher prétendoit accéder ainſi au déſir que j'avois d'entretenir la Faculté d'une queſtion importante, il traite bien légèrement les affaires ſérieuſes. Qu'on n'épilogue pas ſur l'épithète de *ſérieuſe* ; car ſi l'on veut affecter de croire que le *Magnétiſme Animal* ne mérite pas ce nom, il reſtera toujours que ma ſituation perſonnelle étoit aſſez critique pour mériter l'attention de M. Levacher de la Feutrie.

D'un autre côté, ſi les conſeillers de M. Levacher ne viſoient, ainſi que je dois le préſumer, qu'à me faire perdre mon objet

---

(1) *Voyez* ci-deſſus, l'original Latin, en note.

de vûe, en m'occupant à combattre les futilités de mon Adverſaire, ils ſe trompoient fort dans leur calcul. Je dirai comment, au moment de parler, je ne jugeai pas à propos de répondre un ſeul mot à M. de Vauzeſme, & comment, quoi qu'on eût fait, j'entretins uniquement la Faculté de l'affaire majeure qui m'amenoit vers elle.

Je n'avois demandé à M. Levacher ni la moitié ni le quart d'une Aſſemblée : je lui avois demandé une Aſſemblée entière : c'étoit une Aſſemblée entière qu'il m'avoit promis devant ſa Compagnie. De quelle autorité ſe permettoit-il de partager entre M. de Vauzeſme & moi celle qu'il me donnoit ?

N'eſt-il pas extraordinaire que M. de Vauzeſme ait obtenu à la première réquiſition une Aſſemblée qu'on ne m'accordoit qu'après deux mois de ſollicitations & à l'aide d'une eſpèce de violence ? Les motifs de M. de Vauzeſme étoient-ils donc plus honnêtes que les miens ? Il ſe portoit à une délation envers un Confrère qui ne l'avoit pas offenſé ; moi, j'offrois l'hommage de mes penſées & de mes actions à une Compagnie que j'avois toujours fait profeſſion de chérir.

Que dire enfin de l'avantage accordé à M. de Vauzeſme d'entretenir avant moi la Compagnie pour lui parler contre moi ? Ma de-

mande n'étoit-elle pas antérieure à la ſienne ? Toutes choſes égales, d'ailleurs, M. de Vauzeſme étoit-il placé pour obtenir des préférences à mon préjudice ? Ne doit-on pas, dans les Corps, avoir égard à l'ancienneté, aux ſervices, à l'attachement reconnu ? Qu'on eût permis à M. de Vauzeſme de dénoncer mon Livre, & même ma perſonne, ſi les circonſtances l'avoient éxigé, à la bonne-heure ; mais n'étoit-ce pas choquer ouvertement la décence, que de l'exciter, pour ainſi dire, à m'inſulter en face, en fixant pour ſa dénonciation le ſeul inſtant où je ne pouvois m'abſenter de la Faculté ſans donner priſe contre moi ?

Si toutes ces réflexions, ou ſeulement partie d'entre elles, ſont vraies, ſous quels auſpices contraires M. le Vacher de la Feutrie n'a-t-il pas aſſemblé la Faculté le 18 Septembre 1780 ? comment a-t-il pu ſe diſſimuler qu'il alloit également compromettre lui, ſa Compagnie, M. de Vauzeſme & moi ? Comment, Monſieur ? c'eſt parce qu'on peut être un excellent homme, avoir en partage, ainſi que M. le Vacher de la Feutrie, la modeſtie, la douceur & l'extrême probité, & néanmoins n'être pas à ſa place dans celle de Doyen. Ce n'eſt pas, Monſieur, par de petits conſeils, de petits intérêts, de petites vues, de petites

intrigues, qu'on doit agir ou ſe laiſſer guider lorſqu'on a l'honneur d'être à la tête d'une grande Compagnie. Il faut, ou ne pas s'y laiſſer placer, ou bien élargir ſes idées, & dût-on paſſer pour homme à ſyſtêmes, il y faut de la grandeur.

Voyons cependant, Monſieur, comment ſe paſſa l'Aſſemblée du 18 Septembre 1780.

Que M. de Vauzeſme eût mépriſé mon ſtyle comme bas & giganteſque: qu'il m'eût taxé d'ignorance, de contradiction, de ridicule & même d'abſurdité: En cela rien n'auroit dû m'étonner. Ces expreſſions ſont ſtyle de ſavans, comme certains barbariſmes, ſont ſtyle de Notaire.

Mais qu'une Aſſemblée compoſée de gens réputés par état gens d'eſprit, ou tout au moins gens de bonne compagnie, ait pu ſe plaire à des plaiſanteries auſſi miſérables que celles dont mes oreilles furent frappées, ce jour-là; cela n'eſt pas concevable.

Par exemple, en parlant de M. Meſmer, quel eſprit y a-t-il à déſigner cet homme célèbre par les épithètes d'avanturier, de charlatan, de jongleur Allemand, & à m'appeller, moi, ſon Procureur, ſon Prôneur, ſon Satellite &c.?

Quel eſprit trouve-t-on aux qualifications de hardieſſe, d'audace, de ſuffiſance, &c. dont

dont je fus gratifié avec profusion & auxquelles je vis l'assemblée sourire plusieurs fois?

La Faculté auroit-elle dû souffrir qu'on me taxât de manœuvres indécentes, de commerce illicite, & qu'on désignât mes liaisons avec M. Mesmer par l'épithète d'associations scandaleuses?

Il y a parmi nous des gens austères, des gens sages, des gens prudents. Qu'auroient-ils dit si j'avois donné un libre cours à mon indignation lorsque mon dénonciateur s'avisa de mettre ma probité en doute, & les inculpations de mensonges & de faussetés en avant? Qui de nous auroit été plus à blâmer, eux d'avoir permis une pareille licence, ou moi de ne l'avoir pas soufferte?

Il m'en coûta peu pour me modérer. Plus humilié pour le compte de la Faculté qu'affecté pour le mien propre, j'attendis patiemment la fin de cette longue satyre, & lorsque mon tour vint de parler, je ne dis, sur ce que je venois d'entendre, que le mot nécessaire pour me servir de transition rapide à l'objet essentiel dont j'étois occupé.

Il s'agissoit de faire accueillir par la Faculté les propositions que M. Mesmer m'avoit chargé de lui faire. On sait que ce Médecin proposoit à cette Compagnie de choisir vingt-

quatre malades & d'en réserver douze pour les faire traiter sous ses yeux par les méthodes ordinaires, tandis que lui, Mesmer, auroit traité les douze autres par sa méthode particulière. Le but de cette offre étoit d'établir des points assurés de comparaison entre la doctrine reçue & la doctrine annoncée, de manière à juger avec connoissance de cause l'utilité de cette dernière.

Comme je craignois que ces propositions n'eussent le défaut d'être trop raisonnables, d'aller à la vérité par un chemin trop à découvert, & de la présenter dans une nudité trop allarmante pour l'amour-propre, j'avois jugé indispensable de préparer les esprits par un discours où j'exposois les motifs, qui, par intérêt général pour la chose publique & par intérêt particulier pour sa propre consistance, devoient engager la Faculté à ne pas repousser M. Mesmer. Je ne dirai pas que mes raisons furent trouvées mauvaises : elles ne furent pas écoutées. L'approbation avoit été pour M. de Vauzesme, les risées furent pour moi.

Ce n'étoit pas le moment de me laisser intimider. Je lûs mon discours sans m'interrompre. A cette lecture, d'un même tems, & d'un même ton, succéda celle des propo-

fitions de M. Mefmer; après quoi je dépofai le tout fur le bureau, & demandai qu'on allât aux voix.

Il ne me fut pas difficile de reconnoître que cette fermeté étonnoit dans un homme qui n'a jamais paffé pour tranchant. Je crus même appercevoir dans l'affemblée un moment d'embarras que le Doyen fit ceffer en m'expofant avec civilité que la delibération ne pouvoit avoir lieu en ma préfence, & que ma fortie devenoit néceffaire. J'aurois pu trouver de fortes raifons pour me refufer à cette demande; mais je n'en alléguai aucune, confidérant que fi je perfiftois à refter, le tems fe pafferoit en altercations, & qu'il n'y auroit pas de détermination prife : inconvénient que je voulois éviter par-deffus tout.

D'ailleurs, je laiffois dans l'affemblée trois perfonnes indifpenfablement obligées à foutenir ma caufe : je veux dire MM. Bertrand, Malloet & Solier. Ces Médecins avoient longtems & publiquement fuivi les opérations de M. Mefmer avec moi : ils avoient vu chez lui des expériences, des traitemens, des guérifons : leur opinion m'étoit parfaitement connue; & je favois pofitivement qu'elle étoit la même que la mienne. N'étoit-il pas raifonnable de penfer qu'ils fe réuniroient

pour défendre une vérité dont ils connoiſſoient ſi bien toute l'importance ?

D'après ces idées, il ſera aiſé de conclure que je ne fus pas médiocrement ſurpris en rentrant, lorſque le Doyen m'annonça qu'il m'étoit ordonné d'être plus circonſpect à l'avenir dans mes écrits à l'égard de la Faculté, que j'étois ſuſpendu pendant un an de voix délibérative dans les aſſemblées de la Compagnie, qu'à cette époque je ſerois rayé du Tableau, ſi je n'avois déſavoué mes *Obſervations ſur le Magnétiſme Animal ;* enfin qu'on rejettoit les propoſitions de M. Meſmer.

La biſarrerie de ces réſolutions m'ôtant tout eſpoir de ramener les eſprits à des ſentimens plus raiſonnables, je témoignai avec la plus grande brièveté que j'y renonçois ; & je ſortis, laiſſant, à ce que j'ai compris, la Compagnie auſſi étonnée de mon ſang-froid que je pouvois l'être moi-même de ſa conduite.

Je me ſuis contenté, Monſieur, d'eſquiſſer rapidement les ſcènes qui eurent lieu dans l'aſſemblée du 18 Septembre 1780, parce que M. Meſmer m'a diſpenſé de plus grands détails en inſérant dans ſon livre les propoſitions que j'ai faites en ſon nom à la Faculté, le diſcours dont je jugeai convenable de les

appuyer , & la dénonciation de M. de Vauzeſme (1).

Cependant je ſuis indiſpenſablement obligé de revenir ſur cette dernière pièce, ſi je veux connoître de quels torts on m'accuſe. Elle ſeule peut me donner des lumières ſur la cauſe de ma condamnation, puiſque celle-ci n'a été ni précédée, ni ſuivie d'aucune inſtruction propre à établir, conſtater ou éclaircir les faits dont elle dépendoit. Et l'on ne peut pas dire que je me plaiſe à donner, aux paroles de M. de Vauzeſme, une importance qu'il n'a pas lui-même. Rien de plus futile que ſes déclamations, tant qu'elles n'ont appartenu qu'à lui : j'en conviens; mais les choſes ont changé de face depuis que la Faculté les a miſes au rang de ſes propres opinions par l'accueil favorable qu'elle leur a fait & le décret authentique qui s'en eſt enſuivi. Dès ce moment l'ouvrage de M. de Vauzeſme eſt devenu l'ouvrage de la Faculté, & répondre à M. de Vauzeſme, c'eſt répondre à la Faculté. Ainſi donc laiſſant à part les inculpations que leur baſſeſſe ne permet pas de relever, & dont malheureuſement le diſcours de M. de Vauzeſme abon-

(1) *Voyez* le Précis hiſtorique des faits relatifs au *Magnétiſme Animal.*

doit, il eſt conſtaté que j'ai été blâmé, en premier lieu, pour avoir inſulté les Compagnies ſavantes & *ſpécialement la Faculté de Médecine de Paris*; en ſecond lieu, pour avoir abjuré la doctrine des Ecoles, en annonçant des principes contraires à la ſaine médecine, & en donnant, pour appuyer & confirmer ces nouveaux principes, des obſervations de cures impoſſibles & invraiſemblables; en troiſième lieu, pour m'être comporté d'une manière peu conforme à la dignité de mon état, en favoriſant & accueillant le charlataniſme. Suivons ces trois diviſions.

## *COMPAGNIES SAVANTES INSULTÉES.*

Il eſt vrai que dans mes obſervations j'ai conclu à la négative lorſque j'ai élevé la queſtion de ſavoir ſi les Corps Littéraires avoient rempli le but de leur inſtitution en ce qui concernoit le Magnétiſme Animal; mais je me ſuis exprimé en termes dont perſonne n'a droit de ſe plaindre; & la Faculté auroit d'autant plus mauvaiſe grace de prétendre y être inſultée que j'y ai clairement fait exception d'elle en déſignant les Corps dont j'entendois parler, tels que la Faculté de Médecine de Vienne, les prin-

cipales Académies de l'Europe & la Société Royale de Médecine de Paris.

Il feroit inutile de répéter ici par quelles raifons le régime de la première de ces Compagnies me paroît défectueux. Quant aux Académies, je n'ai pas befoin d'être preffé pour déclarer que je ne fuis pas leur partifan. Si c'eft-là une infulte j'en fuis fâché; mais je ne faurois changer; & puifque le fujet le comporte, j'établirai le plus fuccinctement qu'il me fera poffible les motifs invincibles fur lefquels eft fondée mon opinion.

Du temps que les Univerfités fleuriffoient en France, les fciences étoient modeftes & utiles, parce que les Savans étoient modeftement & utilement placés au centre de l'éducation; & que là, fans orgueil & fans fafte, mais avec honneur & dans l'aifance, ils paffoient leur vie entourés d'Elèves qu'ils formoient aux bonnes mœurs par le précepte & par l'exemple, auxquels ils tranfmettoient leurs connoiffances, & dont ils attendoient leur gloire avec juftice, puifque de véritables obligations méritent reconnoiffance, & que des témoignages multipliés de reconnoiffance engendrent néceffairement la célébrité. Ce n'eft pas ici une déclamation en faveur des anciens : l'affection qu'ils portoient à leurs Elèves eft peinte dans leurs écrits. On y voit

que lorſque des circonſtances impératives exigeoient leur éloignement, ils s'en plaignoient comme d'un exil, ne ſoupirant qu'après leur retour, & ne perdant pas un inſtant pour l'effectuer lorſque le terme en étoit arrivé. D'ailleurs l'établiſſement des Poſtes & Meſſageries, dans l'unique vue de faciliter aux Etudians les approches de la Capitale, plaide ſans doute plus que tous ce qu'on pourroit dire en faveur des ſollicitudes maternelles de l'Univerſité de Paris pour les progrès des ſciences. Quelle conſtance, pour mieux dire, qu'elle opiniâtreté d'amour du bien public ne fut pas néceſſaire dans ces temps difficiles pour faire & conſolider un pareil établiſſement ! Que manquoit-il donc à nos pères pour donner aux ſciences la plus grande extention deſirable ? Il leur manquoit de joindre à l'énergie des mœurs qui leur avoient été tranſmiſes par leurs ancêtres, les connoiſſances que leurs deſcendans ont acquis depuis; car d'ailleurs en plaçant les ſciences au ſein de l'inſtruction première, ils avoient pris la route la plus ſûre & la plus directe pour en procurer la plus prompte & la plus facile jouiſſance à l'univerſalité de la Nation ?

Ce grand obſtacle alloit être levé : déja la lumière des ſciences ſe montroit ſur l'ho-

rifon,quand les Académies parurent pour tout détruire. Alors fut établie la diftinction entre le Savant & l'Educateur. Le premier devint Académicien ; le fecond ne fut plus qu'un pédant de Collége (1).

C'eft ainfi qu'en ôtant au génie la charge précieufe d'élever & de former les Citoyens, il ceffa d'avoir le grand objet de l'utilité publique pour mobile de fes travaux. Il ne lui refta plus d'autre éguillon que la vanité, d'autre reffource que de briller d'un éclat qui n'appartînt qu'à lui feul, d'autre emploi que celui de faire des livres. Les livres devinrent la feule enfeigne du mérite littéraire; l'homme de lettres ne valut plus que par la plume, la plume feule ouvrit les portes Académiques; & en langage d'Académicien, tout homme qui ne fut pas Auteur ne fut plus rien. On fait affez que l'on n'arrive à l'Académie Francoife qu'après avoir fait des livres, & il exifte un règlement de l'Académie des Sciences par lequel chaque Membre de cette Compagnie eft obligé de déclarer, au commencement de l'année, quel ouvrage

(1) Ici je n'entends pas offenfer, je me fers des termes dont retentiffent les œuvres de nos Littérateurs modernes.

il compte mettre en lumière dans les trois cents ſoixante-cinq jours ſuivans. Enfin celui qui veut aujourd'hui ſe faire un nom dans les Sciences doit avoir fait au plus tard un livre à vingt ans, & s'il vit cent ans, doit faire des livres juſques à cent ans.

Cependant tandis que les Académies s'arrogeoient les diſtinctions, les prérogatives, les priviléges, les récompenſes, les faveurs dont les Sciences ſont ſuſceptibles; tandis qu'elles rapportoient à elles les encouragemens & les établiſſemens, l'Educateur avili tomboit dans la misère. Privé du bonheur du moment, de conſidération perſonnelle, de tout eſpoir de récompenſe ou de tranquillité pour ſes vieux jours, entièrement étranger, aux nobles idées de ſes fonctions primitives, réduit, pour comble d'ignominie, à la pénible & flétriſſante charge d'inculquer à coups de fouet les mots d'une langue barbare dans la tête de la jeuneſſe, il ſe fit un jeu de ſes larmes, devint ſourd à ſes ſupplications, tomba dans un abrutiſſement abſolu, & loin de faire germer dans les jeunes cœurs de ſes Elèves les ſentimens délicats de l'amour & de la reconnoiſſance, en leur repréſentant les vertus d'un père, il ne laiſſa dans leur ame que l'image du vice, en y gravant, en

caractères ineffaçables, l'opprobre & la férocité de ses premiers tyrans (1).

Combien ne pourrois-je pas ajouter à la tristesse de ce tableau, s'il est vrai, comme il n'en faut pas douter, que les larmes dont on abreuve la jeunesse & les mauvais traitemens auxquels on l'assujettit ayent les suites les plus funestes pour la santé de l'homme fait; s'il estvrai que la corruption des mœurs, dont l'éducation publique est malheureusement infectée, soit une cause non douteuse de la dégénération physique des classes élevées de la Nation; s'il est vrai qu'il soit commun de rencontrer dans les Colléges des jeunes gens, qui, ne sachant pas encore au juste ce que c'est que crapule ou perversité, sont déja néanmoins & crapuleux & pervers; tristes effets, mais effets immanquables de l'insouciance qui naît forcément dans l'Educateur, du découragement, de la détresse & de l'avilissement où on le tient.

Ce que je viens de dire ne changera pas

(1) L'Observateur attentif s'apperçoit qu'il s'élève, de tems en tems dans l'Université, des sujets que de pareils abus révoltent, ainsi que nous : jusqu'à présent ils ont pris, autant qu'ils ont pu, le parti de quitter l'Université : moyen assuré pour qu'elle reste toujours dans le même état.

les idées reçues, mais il prouvera du moins que l'attachement dont je fais profeſſion pour ma Compagnie, n'eſt ni dans les mots, ni l'effet d'un caprice accidentel; mais qu'il eſt dans les choſes & fondé ſur des principes réfléchis que l'intérêt quelconque d'une diſcuſſion particulière ne ſauroit affoiblir. En effet, dans la Faculté, reſte précieux de l'Univerſité de Paris, & dont conſéquemment les principes conſtitutifs ſont en oppoſition directe avec les ſyſtêmes Académiques, le Médecin, non-ſeulement exerce ſon art en qualité de Praticien, il l'enſeigne encore en qualité d'Educateur. On le voit habituellement aller de ſes malades à ſes écoles, & retourner de ſes écoles à ſes malades. Auſſi la qualité de Régent, eſt-elle un honneur parmi nous, & ce n'eſt pas un vain titre, puiſque chaque Membre acquiert le droit de s'en glorifier, par le déſintéreſſement avec lequel il contribue d'une portion conſidérable de ſon tems, de ſes ſoins, & de ſes peines, à l'éducation des Elèves ſoumis à la diſcipline du Corps. Enfin l'on ne ſauroit trop louer l'heureuſe combinaiſon de ſages principes qui, nous réuniſſant ſans ceſſe en Aſſemblées ou en Comités, pour prendre en conſidération l'intérêt de nos Ecoles, forme une chaîne imperceptible, mais continue,

entre nous & les Elèves de la Faculté, au moyen de laquelle l'exemple ou les lumières du Médecin le plus accrédité & le plus répandu, ne ſont jamais entiérement perdues pour le moindre des Etudians. Je crois même qu'à cette dernière diſpoſition eſt dû le reſpect ſingulier, que de tout tems la Faculté a eu pour les mœurs : effet peu remarqué, mais très-remarquable de conſtitutions vraiment admirables. Si le ſcandale public a toujours été ſi rare parmi nous, ſi nous n'affichons pas l'indécence des mœurs comme on le fait en d'autres profeſſions, ce n'eſt pas que pluſieurs d'entre nous ne puſſent donner au plaiſir le tems qu'ils conſacrent à une vie triſte, auſtère & pénible; ce n'eſt pas que nous ne ſoyons expoſés aux plus étranges confidences & aux tentations les plus extraordinaires; ce n'eſt pas que nous ſoyons plus ſages que les autres hommes; ce n'eſt pas enfin que nous ſoyons plus foibles ou moins forts : c'eſt que nos inſtitutions ſont ſages : c'eſt qu'elles ne nous permettent pas de nous élever au-deſſus de notre état : c'eſt qu'elles nous obligent à cacher nos foibleſſes : c'eſt qu'en même tems diviſés & unis, nous ſommes au public & à nous : c'eſt que tel Médecin à qui ſes malades pardonneroient un excès public, en trouveroit la punition

dans l'indignation de ſon Corps. Je le répète donc, il faut que la conſtitution d'un pareil Corps ſoit excellente; &, j'oſe le dire, il faut qu'elle ſoit reſpectable.

Telles ſont les baſes ſur leſquelles la Faculté repoſeroit encore & ſeroit inébranlable, ſi raiſonnant mieux la grandeur de ſes obligations, elle les avoit toujours peſées à la balance de l'utilité publique; ſi, moins occupée d'étendre ou de conſerver les limites d'une futile juriſdiction, elle s'étoit ſpécialement attachée à donner aux Peuples la certitude qu'il ne ſe perdroit aucune vérité utile à leur conſervation, & qu'ils trouveroient toujours en elle une ſauve-garde aſſurée, ou un aſyle volontaire contre les innovations & les attentats de la cupidité; mais il eſt malheureuſement arrivé dans la Faculté, ce qui arrive tôt ou tard dans toutes les inſtitutions humaines: après les premiers tems, la lettre tue l'eſprit, la forme l'emporte ſur le fond, les acceſſoires font oublier le principal: on ne met d'importance qu'aux minuties, & l'on néglige les objets indiſpenſables: on ſe targue de prétentions imaginaires, & l'on n'oſe ſe prévaloir d'avantages réels; enfin, lorſque les préjugés ſont enracinés, il eſt ſévérement défendu de les examiner, ſous peine de paſſer pour novateur, & de déplaire à tous ceux

qui ont pour maxime que ce qui n'a pas été fait la veille, feroit très-dangereux à faire le lendemain. Et voilà comment nous facrifions chaque jour nos plus fages inftitutions à des erreurs aveuglément adoptées en tems d'ignorance: comment il règne parmi nous des abus enfantés par le laps du tems que nous reconnoiffons pour tels, mais que nous n'avons pas la force de corriger: comment, nous fommes efclaves d'ufages inutiles, fatiguans, bifarres & même pernicieux: comment, par attachement à d'anciens ou de nouveaux préjugés, nous appliquons à des objets miférables ou ridicules, le tems, les foins, les peines & les dépenfes que nous devrions employer à des objets néceffaires. Voilà comment, enfin, affaiffés fous nos propres forces, nous avons accrédité nous-mêmes dans le Public, l'opinion que nous étions un corps fans ame, fans vigueur, inutile, à charge à la Nation & même deftructeur du bien. Il n'en eft rien cependant: les refforts de notre machine, pour être diftendus & relâchés, n'en font pas moins bons & moins folides. Loin de les brifer, qu'on leur rende leur élafticité naturelle, & on leur verra produire des fruits utiles, avec une abondance que l'on demanderoit en vain à toute inftitution formée fur des principes différens des nôtres.

Vivement frappé de ces vérités dès les premiers pas que je fis dans ma profession, je vis avec plaisir que la Faculté s'étoit précédemment occupée de corriger quelques défectuosités des plus saillantes de son régime. Elle avoit même nommé des Commissaires pour en faire le travail préliminaire ; mais ceux-ci ayant négligé leur mission, le projet n'avoit pas eu de suites. Je le repris, & j'ai en conséquence pressé long tems la Faculté de prendre en considération une réforme plus générale. Je ne devois certainement pas m'attendre à ce que les premières ouvertures que je hasardois à ce sujet fussent accueillies favorablement. Cependant, & je dois le publier au très-grand honneur de la Faculté, elles ne tombèrent pas en pure perte. Les idées en germèrent dans les esprits : insensiblement on se familiarisa avec le mot de réforme : du mot, on désira que l'on passât à la chose ; & par succession de tems, ce vœu devenant général, la Faculté adopta des mesures propres à produire des changemens heureux. Ce n'est pas que toutes les têtes fussent d'accord sur les moyens : la multitude des opinans entraîne la diversité des opinions ; mais enfin la voix générale étoit pour le bien, & l'on se mouvoit directement vers lui, lorsqu'un choc imprévu fit abandonner cette marche vraiment

ment eſtimable pour en prendre une rétrograde que, ſuivant toutes les apparences, on ne changera plus. Je veux parler de l'établiſſement de la Société Royale de Médecine; époque à laquelle les eſprits diviſés par des intérêts particuliers, & perdant tout reſſouvenir du bien public, il ne fut plus en Médecine queſtion de Médecine, mais de jalouſies, de détractions, de querelles, dont l'Hiſtoire véridique ou motivée ne feroit honneur ni à l'une, ni à l'autre des Aſſociations où elles prirent naiſſance.

La Faculté auroit bien dû concevoir que ce n'étoit pas en déclamant par la Ville, ou en s'échauffant ſur ſes foyers obſcurs, qu'elle détruiroit les préjugés qui lui nuiſoient dans l'opinion publique. Elle n'a ſu combattre ſes Adverſaires que par de vaines prétentions à un déſintéreſſement imaginaire, à une capacité excluſive, à des prérogatives ridiculement préſentées, &c., toutes allégations qui ont tellement ennuyé, que, pour y mettre fin, il lui a été ordonné de ſe taire. Combien n'en auroit-elle pas mieux agi ſi, laiſſant à ſa rivale la folie des prétentions Académiques, elle s'étoit renfermée dans l'exercice des principes ſolides de ſa conſtitution, en s'attachant à révivifier ſes Ecoles, & à remettre en vigueur l'heureuſe

alliance de l'enſeignement & de la pratique réunies en ſon ſein ! A l'aide de pareils avantages & de quelque prudence, il n'eſt rien d'utile qu'elle n'eût entrepris avec ſuccès. En vain la Société auroit abrité ſa futile exiſtence ſous les remparts d'une protection décidée, ſa deſtruction étoit inévitable; & ce qui eſt aſſez ſingulier, le *Magnétiſme Animal* ſe préſentoit à point nommé pour y contribuer. En effet, quel contraſte n'auroit pas opéré dans l'opinion publique la fierté dédaigneuſe dont avoit uſé la Société envers M. Meſmer, comparée à la ſageſſe de la Faculté, ſi celle-ci, procédant avec réflexion à l'examen du *Magnétiſme Animal*, & reconnoiſſant authentiquement ſon exiſtence & ſon utilité, s'étoit impoſé les démarches néceſſaires pour ſon établiſſement & ſa propagation dans le Royaume & dans les Ecoles de Médecine. Quelle marche ! & quelle nobleſſe ! Quand bien même le *Magnétiſme Animal* n'auroit pas tenu tout ce qu'il promet, quand bien même il n'en auroit réſulté qu'une vérité phyſique de ſimple curioſité ?

Toutes ces diſcuſſions de Faculté & de Société ne ſont que des tracaſſeries aux yeux du Public. Bien perſuadé que le zèle de ſes intérêts n'anime dans le fait aucun des deux

partis, il leur rend indifférence pour indifférence. Cela feroit très-bien s'il ne s'agiffoit que d'eux, mais il s'agit de lui, & il ne devroit pas fe diffimuler qu'il eft le vrai fouffre-douleur fur qui retombent tôt ou tard les effets du peu de foin que nous avons de nous inftruire. Que fera-ce donc lorfque la Société confolidée l'emportera définitivement fur la Faculté, & qu'offrant à fes Membres des avantages individuels & des moyens d'intrigue qui ne fe trouveront pas chez celle-ci, chacun fuira la peine, c'eft-à-dire, la Faculté, pour courir au profit, c'eft-à-dire, vers la Société? Alors la Faculté fera néceffairement abandonnée par tout Membre capable de lui faire honneur. Elle ne fera plus qu'un corps fans ame. Pareille à la Faculté des Arts depuis l'établiffement des Académies, il ne lui reftera plus que les fonctions d'Educateur. Ces fonctions feront avilies & n'infpireront que le dégoût : l'enfeignement deviendra le partage exclufif des gens qui mourront de faim : la jeuneffe, accoutumée à méprifer fes maîtres, méprifera fes études : répandue fans inftruction, elle multipliera fes ravages à l'excès; & les peuples malheureux, feront plus que jamais les victimes de l'ignorance & de la cupidité. Alors, peut-être, on penfera qu'il n'eft

plus poſſible de changer ce qui a été fait: l'on tournera autour du mal, & faute de le prendre à ſa racine, on ne le guérira jamais. Ne vaudroit-il pas mieux s'occuper d'avance de ces objets, & reconnoître dès aujourd'hui combien les peuples ſont intéreſſés à ce que la prévoyance & la ſageſſe préſident & veillent à la rédaction & au maintien des règlemens ſur le fait de la Médecine? C'eſt du ſang humain qui coule, pendant que l'on s'endort ſur le terrible pouvoir que la loi confie aux Médecins. Ce ſont nos parens les plus chers, nos amis les plus tendres, nos ſerviteurs les plus fidèles, qui tombent chaque jour immolés aux vains ſyſtêmes que l'orgueil enfante avec légèreté, & que la cupidité ſoutient avec obſtination : & cependant les gens les mieux intentionnés ne craignent pas de réclamer inconſidérément pour la Médecine, la liberté indéfinie que la politique n'oſe accorder à des ſciences oiſeuſes ou à des Arts ſimplement utiles. Ils devroient bien réfléchir que la liberté de faire ſouffrir & mourir ſes ſemblables, ne peut être rangée au nombre des immunités de la ſcience. Le Médecin ne revient pas ſur une fauſſe combinaiſon avec la même aiſance que le Géomètre ou l'Aſtronome ſur une erreur de cal-

cul. Enfin, il eſt également barbare & inſenſé de placer l'homme vivant ſous le glaive aigu de l'ignorance, avec moins de précaution qu'un troupeau de bœufs, des pièces d'étoffe, ou des lingots de métal. Laiſſons donc les vains paradoxes, & convenons ſans balancer que, ſoit qu'on conſidère dans la Médecine une ſcience favorable & conſervatrice dont il eſt eſſentiel de faciliter les progrès, ſoit que l'on n'y apperçoive qu'un Art dangereux & deſtructif, dont on ne ſauroit trop prévoir les ravages & contenir les écarts, il eſt certain que l'homme qui s'adonne à la profeſſion de la Médecine, doit être circonſcrit par des loix qui le forçant à éclairer ſon eſprit & à former ſon jugement, le tiennent en tout tems, autant que cela eſt poſſible, dans la dépendance des mœurs, des bienſéances, & dans les bornes d'une ſévère prudence. Or, toutes ces conditions de première néceſſité, ſe trouvant réunies dans la Faculté de Médecine de Paris, & d'ailleurs ſon ſyſtême conſtitutif d'éducation tendant ſans relâche à ramener les principes de la ſcience vers l'inſtruction commune, y tendant même forcément, peut-on dire, puiſque des erreurs de pluſieurs ſiècles n'ont pu détourner la Faculté de cet objet impor-

tant, il suffiroit à cette Compagnie d'abjurer quelques préjugés anciens, & d'adopter quelques règlemens propres à faciliter & faire prospérer les connoissances nouvelles pour devenir en peu de tems, & à peu de frais, le centre & le foyer où aboutiroient & d'où partiroient, pour se transmettre d'âge en âge, toutes les vérités utiles à la conservation des peuples. La Société, au contraire, n'ayant par sa constitution aucune influence sur les mœurs, ne tendant par ses systêmes Académiques qu'à divaguer la science, à la faire abonder en futilités verbeuses ou en écrits misérables & même dangereux, en un mot à mettre l'ostentation du savoir à la place du savoir réel; la Société, dis-je, sera donc toujours, quoiqu'on fasse, & de quelque dépense qu'on l'étaye, le jouet des opinions du jour; & ses examens, ses décisions, son accueil, ses rebuts, ouvrages du moment, varieront sans cesse, s'évanouiront, & seront nécessairement oubliés comme lui.

Ces considérations abrégées devroient suffire pour déterminer qui des deux mérite préférence & protection, de la Faculté ou de la Société, & combien la question de leur rivalité, si frivole lorsque l'on ne s'attache qu'aux mots, est essentielle lorsque l'on examine le

fonds des chofes ; mais je ne me flatte pas d'un pareil fuccès. Il eft paffé en mode aujourd'hui de difputer fur tout, & de ne décider rien. En attendant d'autres tems, je crois en avoir affez dit pour établir dans ma caufe les principes de mon attachement pour la Faculté de Médecine de Paris, & ceux de mon éloignement pour les fyftêmes littéraires oppofés aux fiens. Revenant donc, fur l'accufation qui m'a été intentée, je demande à tout efprit impartial ce qu'il penfe de la prétendue infulte dont je me fuis rendu coupable envers ma Compagnie, dans un Livre où j'ai eu l'attention de ne pas la nommer, & fur-tout ce qu'il dit de ma radiation par la Faculté en honneur des Académies, ou, qui pis eft, en honneur de la Société ?

## *DOCTRINE DES ÉCOLES ABJURÉE. PRINCIPES CONTRAIRES A LA SAINE MÉDECINE ADOPTÉS.*

J'AUROIS mal rempli, je crois, mon objet, fi, lorfque je rendois compte de mes Obfervations fur le *Magnétifme Animal*, je n'avois

rien dit des principes généraux sur lesquels M. Mesmer paroît fonder sa doctrine. Cet article est soumis, dans mon Livre, à deux considérations remarquables. En premier lieu, disois-je, j'expose & ne plaide, ni n'affirme; en second lieu, n'ayant aucune mission de M. Mesmer, à lui permis de me désavouer quand il lui plaira. Je croirois difficile d'être moins tranchant; & cependant voilà ce que la Faculté qualifie, sur la parole de M. de Vauzesme, d'adoption expresse de principes contraires aux siens.

M. de Vauzesme n'est pas plus heureux, lorsqu'il prétend que j'ai appuyé ces faux principes d'observations de cures impossibles ou invraisemblables. Car, il n'est pas question de savoir si elles sont possibles ou vraisemblables. Il s'agit uniquement de savoir si elles sont vraies: & elles le sont. Ce Médecin devroit bien réfléchir qu'il s'écoulera encore bien des siècles avant que les bornes de la *possibilité* soient assignées; il faut lui apprendre, puisqu'il paroît l'ignorer, qu'il n'y a dans la nature ni vraisemblance ni invraisemblance. Cette distinction n'existe que dans notre esprit: elle est l'ouvrage de notre foiblesse, un pur effet de notre ignorance. Nous appellons vraisemblable ce dont nous entrevoyons les rapports avec nos connois-

ſances antérieures ; & lorſque ces rapports nous échappent, les faits les plus certains deviennent invraiſemblables à nos yeux. Ainſi, lorſque le *Magnétiſme Animal* a été annoncé comme étranger aux opinions reçues, il a été donné pour invraiſemblable ; & dès-lors il n'étoit plus permis d'argumenter ſur cette qualification, ſous peine de mal raiſonner. Il ne reſtoit plus qu'à faire l'examen des phénomènes pour en déterminer la vérité ou la fauſſeté. Sans doute M. de Vauzeſme, peu accoutumé aux idées abſtraites, eſt excuſable de n'avoir pas aſſez réfléchi ſur des notions auſſi ſimples ; mais la Faculté, je crois, auroit dû y faire un peu plus d'attention avant de les adopter.

A entendre M. de Vauzeſme, ou la Faculté, ne diroit on pas que nous avons en Médecine des principes évidens, dont il n'eſt pas poſſible de s'écarter, & ſur leſquels nous ſommes tous d'accord ſans conteſtation? Eh! grand Dieu! on met tous les jours en queſtion, ſi la Médecine eſt une ſcience ſalutaire ou meurtrière! Le judicieux Hypocrate, après avoir déployé toute la ſublimité de ſon génie pour nous tracer les règles de cet Art difficile, penchoit vers la dernière opinion. Les plus célèbres de ſes trop nombreux ſuc-

cesseurs, se sont moqués de la Médecine. Sans recourir aux tems reculés, qui ne connoît pas le Livre blanc de Boherhaave? La diète & l'eau de Dumoulin? Ne sait-on pas que M. Bordeu, un des Médecins du siècle qui, je crois, avoit le plus de génie, étoit incrédule en Médecine? Enfin, pour ne compromettre personnellement aucun des Artistes vivans, citons la Faculté en corps. N'a-t-on pas soutenu, le 21 Mars 1781, en sa présence, c'est-à-dire, de son expresse approbation, une Thèse sous ce singulier titre: » Celui qui vit conformément aux principes » de la Médecine, n'en vit-il pas plus misé» rablement (1)? « Si c'est là matière à discussion, que deviennent les principes de la saine Médecine, &c. dont on fait tant de bruit?

Lorsque la Médecine ne juroit que par Aristote & Gallien, tout ce qui n'étoit pas Aristote & Gallien, ou leur Commentaire, étoit en opposition à la doctrine enseignée dans les Ecoles, & conséquemment réputé contraire à la saine Médecine; mais lorsque

(1) *Voyez* l'Almanach de la Faculté pour 1782, p. 103. *An adeò miserè vivat qui Medicè vivit?*

Descartes eut paru, & qu'il eut rompu la chaîne qui nous lioit les uns aux autres par des opinions communes, nous ne songeâmes qu'à profiter de notre liberté : chacun tourna de son côté, & se livrant à son imagination, il parut des systêmes & des livres à l'infini. Les uns eurent à leur naissance plus de vogue que les autres; mais successivement tous demeurèrent confondus dans la foule; & c'est dans ce chaos qu'aujourd'hui celui qui veut devenir Médecin, prend au hasard ce qui lui convient, se fait des principes tels quels, & finit par avoir indispensablement une Médecine de sa façon, & différente de toutes celles de ses confrères. De-là il suit évidemment que la Faculté, composée d'environ cent soixante Membres, qui ont tous une doctrine particulière, ne peut pas avoir en corps une doctrine exclusive; ensorte que lorsque l'on crie parmi nous à la saine doctrine, à la saine médecine, aux vrais principes, &c. nous ne faisons que répéter le langage de nos ignorans ayeux, sans nous appercevoir que, dans leurs erreurs, ils avoient au moins l'avantage d'être conséquents : avantage dont nous ne pouvons nous vanter comme eux, puisque dans toute la force de l'expression, nous ne savons, comme on le voit, ce que nous disons.

## *CHARLATANISME ACCUEILLI.*

*Nemo cum Empiricis aut à Collegio Medicorum Parisiensium, non probatis Medica ineat consilia.* » Qu'aucun ne consulte avec des Empyri- » ques, ou des Médecins non approuvés de » la Faculté «. Ce sont les termes du 77e article des Statuts de la Faculté de Médecine de Paris; Statuts homologués au Parlement, & qui ont force de loi.

Je ne sais, Monsieur, comment, avec autant d'envie de me trouver en faute, on n'a pas réclamé contre moi le vœu littéral de ce Statut. Il est positif: M. Mesmer n'est pas un Médecin approuvé de la Faculté, cela est certain : j'ai consulté avec lui : quand même on n'auroit pu me convaincre bien démonstrativement de ce dernier tort, mes relations avec ce Médecin, connues, avouées & même proclamées, auroient fourni suffisamment contre moi des conclusions plausibles; & cette marche plus honnête, plus décente & plus directe que celle qui a été suivie, auroit au moins couvert les procédés dont on a usé envers moi, d'une apparence de respect pour d'anciens préjugés.

Je range, Monsieur, ce Statut dans la

classe des préjugés dûs à notre ancienne barbarie, parce qu'il est évidemment insensé de reléguer parmi les Charlatans, sous le nom de Médecins non approuvés, les Médecins de tous les pays & de tous les lieux, autres que ceux admis parmi nous avec certaines formes ; parce que ce Statut a été dicté dans l'origine par des vûes déshonorantes ; parce qu'il n'auroit jamais dû être en vigueur, & qu'en le citant aujourd'hui, l'on ne fait que répéter des mots dont on n'examine plus le sens ; parce que l'exécution rigoureuse en est devenue impraticable, & qu'elle seroit, même en certain cas, contraire à des Ordonnances plus nouvelles & plus sages ; parce qu'enfin ce Statut étant nécessairement tombé en désuétude, il seroit absurde ou de mauvaise foi d'ériger en crime pour un seul l'inobservation d'un règlement auquel personne ne se conforme. Voilà, Monsieur, bien des choses à prouver. J'espère cependant en venir à beut sans tomber dans une prolixité condamnable.

Les Anciens, Monsieur, exerçoient en même-tems la Médecine & la Chirurgie. Hypocrate, ses Auteurs & ses premiers Disciples étoient en même-tems & Médecins & Chirurgiens. Bientôt la paresse ou la fausse science, mirent en question la possibilité du

fait le plus authentique ; & il fut décidé qu'une même perſonne ne pouvoit pratiquer les deux Arts à la fois.

On a exactement ſuivi la même marche en France. Nos premiers Médecins, qui n'étoient pas des Hypocrates, mais qui nous valoient peut-être bien, nos premiers Médecins, dis-je, étoient originairement & Médecins & Chirurgiens. Dans la ſuite, ils trouvèrent plus commode de ſe décharger des opérations manuelles de la Chirurgie ſur des Diſciples ou Garçons, & ils ne ſe ravisèrent que lorſque parmi ceux-ci, ils s'éleva des gens à talens, qui donnèrent, pour quelques momens, à la Chirurgie un éclat inconnu. Alors, la cupidité ſe réveillant, les Médecins craignirent qu'on n'empiétât ſur leurs fonctions, & argüant de leurs priviléges & de la ſuprématie de leur Art, pour empêcher les Chirurgiens de faire uſage d'intelligence & de capacité, on vit la Faculté leur refuſer l'entrée de l'Univerſité parce qu'ils n'étoient pas lettrés, & en même-tems leur dénier le droit d'être lettrés, parce qu'ils n'étoient pas de l'Univerſité. Ce fut par une longue ſuite d'inductions auſſi juſtes qu'elle obtint, en dernière analyſe, le fameux Arrêt qui condamna, en 1660, les Chirurgiens à faire la barbe, à tenir boutique de barberie, à ſuſ-

pendre deux palettes pour enſeigne à leur porte, & ſur-tout à ne pas ſavoir le Latin.

Pour ſoutenir ce biſarre triomphe, la Faculté ſurchargea ſes Statuts de Règlements barbares, tels que ceux de ne parler *qu'en Latin* dans nos Aſſemblées, de n'enſeigner *qu'en Latin* dans nos Ecoles, de ne donner *qu'en Latin* des ordonnances aux malades : cependant, de donner des leçons en François aux Apprentifs Chirurgiens, mais de ne leur montrer que les opérations manuelles : *La diviſion du continu, l'union du diviſé,* (1) *&c.*

Ces extravagances eurent force de loi pendant plus de ſoixante ans, & quand elles ont été attaquées, il a fallu, pour les faire oublier trente autres années de travaux non interrompus, tout le génie de la Peyronie, toute la conſtance de M. de la Martinière, toute la protection de Louis XV; & encore la Chirurgie ne l'a-t-elle emporté qu'en renonçant à faire Corps avec l'Univerſité, & en adoptant un régime particulier, ſuſceptible des plus grands inconvéniens, & qu'on a déſigné ſous le nom d'Académie; faute,

---

(1) Solum modo doceat quæ ad operationem manualem pertinent, & continui diviſione, diviſi unione, &c. *Voyez l'art. 58. des Statuts de la Faculté.*

ſans doute, de ſavoir quel nom lui donner. Car elle n'eſt pas une Académie.

Ce fut donc principalement pour tenir les Chirurgiens dans l'abjection, que la Faculté défendit les conſultations avec les Médecins non approuvés. Mais aujourd'hui comment allier cette juriſprudence avec les loix émanées du Trône en leur faveur, avec l'habitude de communiquer enſemble, avec la néceſſité de les conſulter ſur les parties de l'Art où ils ſont ſenſiblement plus verſés que nous? Eſt-il enfin dans la Faculté un Membre quelconque aſſez préſomptueux pour regarder comme au-deſſous de lui, de raiſonner & de ſe concilier, dans l'occaſion, avec MM. la Martiniere, Louis, Moreau, Andouillet, Sabatier, &c. &c?

Les relations établies entre les Savans & les Médecins de toutes les Nations, l'accueil fait & reçu dans les voyages des Médecins étrangers en France, ou des Médecins François en pays étranger, l'inſtruction répandue dans les claſſes principales, & même dans les claſſes ordinaires de la Société, ont été autant d'occaſions de ſe radoucir & de revenir ſur des principes qui ſeroient défectueux aujourd'hui, quand ils n'auroient contre eux que leur trop grande rigidité; mais faute d'oſer prendre la choſe en grand, nous ne

ſavons

ſavons jamais la veille comment nous nous comporterons le lendemain.

Il eſt tel moment où Boerhaave & Haller, s'ils étoient venus à Paris, ainſi que le Docteur Meſmer, y auroient été comme lui fort mal reçus; c'eſt-à-dire, en Médecins non approuvés. M. Tiſſot, au contraire, quoique Médecin de Lauzanne, en Suiſſe, a été récemment très-bien accueilli, c'eſt-à-dire, en Médecin approuvé. J'ai vu la guerre civile prête à s'allumer dans les ſociétés de Paris, au ſujet de M. Tronchin : je vois chaque jour des Médecins, nullement approuvés aſſurément, & dont le mérite eſt moins reconnu que celui de M. Tronchin ; je les vois, dis-je, admis, prônés & cités parmi nous ſans difficulté. Que dire de toutes ces contradictions? Rien, Monſieur, ſinon que la Faculté n'a pas, depuis longues années, de plan qu'elle puiſſe avouer. Reſte à prouver qu'elle n'oſe pas en former un.

Rappellez-vous, Monſieur, qu'il parut, il y a douze à quinze ans, dans Paris, divers ſpécifiques ſecrets, qui ſont tombés dans l'obſcurité, mais dont on citoit alors des guériſons merveilleuſes. Des Médecins reconnus parmi nous pour gens de mérite, ſe permirent de protéger, de préconiſer, & même d'ordonner ces remèdes. Ignorant leur

nature, ils ne pouvoient les ordonner avec connoiſſance de cauſe, mais ils en appelloient à l'expérience. Grand ſchiſme alors, grands débats parmi nous. Un jour qu'ils étoient plus vifs qu'à l'ordinaire, je me permis d'obſerver, qu'il nous étoit trop commun de ne voir dans ces ſortes de queſtions que des lézions de priviléges du corps, & qu'il étoit tems de les conſidérer dans les rapports de leur danger ou de leur utilité. En conſéquence je propoſai de former un comité pour les examiner, les débattre & les réſoudre, de manière à tracer décidément un plan de conduite, ſur lequel chacun pût ſe régler en tout tems, en ſuivant les loix d'un cœur droit & de l'honnêteté publique, ſoit envers les Médecins regnicoles, autres que ceux de la Faculté, ſoit envers les Médecins étrangers, ſoit envers les Charlatans eux-mêmes, ſoit enfin envers les malades dont, par état, nous devons reſpecter, guider & non déſeſpérer la foibleſſe. Vous n'ignorez pas, Monſieur, quel fut le ſuccès de ces propoſitions. On ne prit aucun parti, & l'on ſe laſſa de diſputer.

Après avoir généraliſé la queſtion, ſouffrez, Monſieur, que je la particulariſe. Cela doit m'être bien permis dans une occaſion où j'ai été attaqué au perſonnel avec auſſi

peu de ménagement. D'ailleurs, n'ayant pas de fiel, je n'ai pas l'intention d'offenser. Je me suppose donc, Monsieur, transporté au milieu d'une Assemblée de la Faculté ; & là, après avoir exhorté tous mes Confrères à se bien examiner eux-mêmes, je leur demande qui d'entre eux, se trouvant en sa conscience plus régulier que moi, osera me jetter la première pierre!

Ce ne sera pas vous, Monsieur le Doyen: vous êtes trop galant homme. J'entrois un jour à mon ordinaire chez M. Mesmer : & le trouvai s'entretenant avec vous, vous le pressiez vivement de se charger d'une malade qu'il traita réellement pendant quelque tems à votre sollicitation. Ainsi, Monsieur le Doyen, vous voilà duement atteint & convaincu d'avoir vu le Charlatan, de l'avoir consulté, de l'avoir sollicité, de lui avoir confié les jours d'une mère de famille; en un mot, d'avoir commis la même faute que moi. Vous serez donc rayé, s'il vous plaît, ainsi que moi, Monsieur le Doyen.

Ce ne sera pas non plus notre Doyen d'âge, M. de Lépine. Personne ne révère plus que moi son âge, ses lumières, sa douceur, sa candeur; mais je ne puis m'empêcher de lui rappeller aujourd'hui, qu'entr'au-

tres irrégularités à moi connues, il a protégé, préconisé, ordonné le remède de M. Gamet, Médecin non approuvé, ou Charlatan, comme on voudra l'appeller. Ainsi, M. de Lépine voudra bien être rayé comme moi; & graces à ce sage arrangement, voilà la Faculté privée en même-tems & de son Doyen d'âge, & de son Doyen en charge.

Seroit-ce M. Majault? En général il a quelque penchant pour les spécifiques arcanes. Entre autres, il a conseillé les Huiles préparées de M. Damner, Charlatan ou Médecin non approuvé de la Faculté, à Mademoiselle de B***, qui a été depuis entre les mains de M. Mesmer.

Seroit-ce M. Bouvart? Quel que soit son rigorisme connu pour les Charlatans, il n'a pu s'empêcher de favoriser le spécifique arcane de M. Bellet. M. Bouvart sera donc rayé comme les autres.

Ce ne sera certainement pas M. de Lassonne. En sa qualité de père & de chef de la Société de Médecine, qui elle-même est chef & mère du Charlatanisme François, il devroit être rayé sans difficulté; mais ceci est trop général dans un moment où j'ai promis de tout particulariser. Disons donc, sans remonter trop loin, que M. de Lassonne a

admis M. Gondran auprès de M. le Comte de Maurepas mourant. Ce M. Gondran, ſuivant les expreſſions de M. de Vauzeſme, eſt un Charlatan qui vend des gouttes pour la goutte, dont on ignore la vertu. Je ſens bien qu'on peut chercher à diſculper M. de Laſſonne, en diſant qu'il faut de la complaiſance auprès des grands; mais je nie que la maxime ſoit applicable à la Médecine. Où la condeſcendance pour les petits eſt inadmiſſible, la complaiſance pour les grands ſeroit criminelle. Ainſi je ne puis m'empêcher de conclure à ce que le ſort de M. de Laſſonne ſoit aſſimilé au mien : il doit être rayé tout comme moi.

M. Poiſſonnier approuvera ſans doute que j'élève une queſtion à ſon ſujet. Il étoit reconnu, depuis pluſieurs années, en Médecine, qu'un des plus sûrs moyens pour abréger les trop longues douleurs des malades, étoit de leur faire avaler du poiſon, proprement dit. On devoit déja à la ciguë, à l'aconit, à la juſquiame, au ſublimé corroſif, la célébrité de pluſieurs Médecins. Je ne ſais comment on avoit pu oublier l'arſenic au nombre de ces précieuſes découvertes : ſa funèbre réputation auroit bien dû, ce ſemble, lui valoir quelques préférences. Parut enfin M. de Saint-Ildephons, Mouſquetaire, ſi je

ne me trompe, qui s'avisa de le mettre en œuvre. On prétend que plusieurs de ses effets furent heureux, en ce que des malades attaqués d'accidens violens ne moururent que de phthisie. Cependant l'Auteur étoit vraisemblablement de bonne foi, puisqu'il chercha à soumettre sa méthode à l'examen public de la Faculté; mais celle-ci, effrayée sans doute par l'uniforme du nouveau Médecin, se refusa à sa demande. Alors M. de Saint-Ildephons prit le parti de rendre sa méthode publique par la voie de l'impression. Son livre fut approuvé par M. Poissonnier, Membre de la Faculté de Médecine de Paris, Censeur Royal; & c'est dans cette approbation qu'est, à mon avis, la faute de M. Poissonnier. Je m'explique, car il seroit dur d'être condamné une seconde fois sans être entendu. Je proteste donc formellement que je n'entends pas blâmer ici les soins que l'on se donne pour arriver à la célébrité par des routes empoisonnées. La célébrité est une si belle chose! Je n'entends pas blâmer non plus M. de Saint-Ildephons. Quand bien même on le convaincroit d'imprudence, il n'en seroit pas moins vrai que le monde, trop peuplé, doit être sarclé de tems à autre, si l'on peut s'exprimer ainsi, comme un champ de bled trop touffu. Je n'entends pas blâmer davantage la pru-

dence de la Faculté : elle a très-bien fait de se refuser à l'examen proposé ; car il vaut bien mieux faire servir la canaille, qu'on appelle peuple, aux expériences de la douce Physique, qu'on appelle Médecine, que de compromettre la dignité d'une Compagnie telle que la Faculté, ou autre Corps savant. Enfin, je n'entends pas blâmer M. Poissonnier, Censeur Royal, d'avoir approuvé la brochure de M. de Saint-Ildephons. Dès qu'elle ne contenoit que des opinions de Médecins, il ne pouvoit pas faire autrement : mais je le blâme d'avoir, sans égard à son titre de Médecin de la Faculté, servi de Censeur à un livre désapprouvé de la Faculté ; manquement bien plus formel à la dignité de celle-ci, que la conduite qui m'a été reprochée. Car, enfin, lorsque j'ai avoué publiquement le *Magnétisme Animal*, je n'avois pas contre moi un désaveu formel de ma Compagnie : d'où il suit évidemment que moi rayé, M. Poissonnier doit l'être aussi.

Je n'ai jamais fait de consultation *en forme* avec M. Mesmer, que sous l'autorité de M. Borie, *mon ancien*. Voici comment cela se passa. M. Mesmer fut sollicité de se rendre au village de Creteil, auprès d'un apoplectique, dont l'accident faisoit du bruit dans Paris. Il n'y fut pas plutôt arrivé qu'il s'ap-

perçut que sa démarche étoit hasardée. Aussitôt il se renferma dans le rôle d'un Médecin ordinaire, se contentant de dire son avis conformément aux principes connus. M. Borie, loin d'élever des difficultés contre lui, fit la consultation dans la plus grande règle. M. Tenon, Chirurgien, & conséquemment Médecin non approuvé, parla le premier : M. Mesmer, Médecin étranger & non approuvé, s'il en fut, parla le second : moi, en ma qualité de *junior*, je parlai le troisième : M. Borie ne parla que le quatrième; & comme l'*ancien*, il recueillit les voix, les compara, les compta, & en fit le rapport à la famille du malade, en conformité de l'article 78 de nos Statuts. J'espère que, d'après ce fait, M. Borie voudra bien lui-même conclure, de bonne grace, à ce qu'on le raie.

Elève de M. Petit, j'ai son secret; que je croirois pouvoir trahir, sans manquer à la reconnoissance; cependant je le tairai, en priant mon ancien maître de reconnoître que si nous traitions en tête à tête la question dont il s'agit ici, nous ne pourrions nous regarder sans rire, ainsi que les aruspices de Cicéron. En attendant, on peut rayer M. Petit, sur ma parole.

M. Lorry, homme connu par ses connoissances, son urbanité, sa douceur & sa com-

plaiſance dans la Société, ne peut, comme on le ſent bien, manquer de titres à la radiation la plus ſolemnelle; mais, au moment que j'écris, il eſt malade, ce n'eſt pas celui de l'attaquer, & je dois me taire juſqu'à ſon entier rétabliſſement.

M. Thierry prétend avoir un grand éloignement pour les Médecins non approuvés; cependant nous nous ſommes trouvés, lui, M. Majault & moi, pluſieurs jours de ſuite, autour du lit de mort de Madame la Ducheſſe de Mazarin avec M. Séiffer, qui n'eſt pas un Médecin approuvé : à la vérité c'étoit pour complaire à Madame la Ducheſſe, ou bien à Madame la Marquiſe, ou bien à M. le Duc, ou bien à M. le Comte; mais, ni Duc, ni Ducheſſe, ni Marquiſe, ni Comte, n'ayant le droit de diſpenſer de l'obſervation des Statuts, M. Thierry ſera rayé, ne lui en déplaiſe, ainſi que M. Majault & moi.

M. Morand a diſtribué publiquement le remède ſecret connu ſous le nom de Tiſanne de Nicole. Il a fait bien plus : il a compoſé & prononcé en pleine Faculté un beau Diſcours latin, pour prouver la légitimité de ces ſortes d'aſſociations. Que l'on croie ou que l'on ne croie pas à cette doctrine, toujours eſt-il évident que M. Morand doit être rayé.

M. Grandclas a été l'un des plus ardens protecteurs du Spécifique Arcane de M. Royer. Il y a donc bien long-tems qu'il devroit être rayé. Ce qui n'a pas été fait jusqu'à présent, peut & même doit indubitablement se faire aujourd'hui.

Tout le monde sait que M. Maloet a suivi les opérations de M. Mesmer pendant sept mois & demi; mais je me garderai bien de solliciter sa radiation. C'est de son silence affecté, dans une occasion aussi importante pour l'humanité en général, & pour moi en particulier, que je me réserve de lui demander compte. Ainsi qu'on le raie, qu'on ne le raie pas, comme l'on voudra.

M. Gourlez de la Motte a soigné pendant plusieurs jours M. le Comte d'Hérouville, Lieutenant-Général des Armées du Roi, conjointement avec M. Mesmer & moi. S'étant comporté dans toutes nos conférences en homme honnête, il n'est pas douteux qu'il ne doive être rayé.

M. Desessarts sait bien, entre nous, quel service il a rendu au Spécifique *Arcane*, connu sous le nom de *Poudre de Fuller*. Il voudra bien, sans que je m'explique davantage, se joindre à moi, pour concourir à sa propre radiation.

M. Dumangin a été l'un des coopérateurs au Journal de Médecine, livre aussi ouvert

à tous les genres de Charlatanifme, que le Recueil annuel d'Obfervations publiées par la Société de Médecine; donc M. Dumangin doit être affocié de plein droit à ma deftinée, c'eft-à-dire, rayé.

S'il falloit raffembler tous les faits de nature à opérer la radiation de M. Bacher, il feroit bientôt rayé de la tête aux pieds. Je m'en tiendrai donc à un fait de furérogation qui, n'étant connu que de moi, aura la grace de la nouveauté. C'étoit dans le tems que MM. Bertrand, Maloët, Solier & moi, nous fuivions de concert les opérations de M. Mefmer; il étoit neuf heures du foir, & j'étois rentré chez moi tellement fatigué que j'étois dans mon lit. On m'annonce M. Bacher : il entre, s'affeoit à côté de moi, me fait d'affez longs complimens fur mes chagrins & fur les embarras où je m'étois jetté pour un homme qui n'en valoit pas la peine, M. Mefmer. Ce n'eft pas, difoit M. Bacher, que je fois fon ennemi; mais, en vérité, l'on ne comprend rien à fa conduite, ni à fes écrits; c'eft un Charlatan. Son livre eft inintelligible. Lorfque le manufcrit en fut lu en préfence de plufieurs d'entre nous, perfonne n'y comprit plus que moi. Il eft inconcevable qu'on livre de pareilles abfurdités à l'impreffion. Auffi, lorfque j'en ai

rendu compte dans mon Journal, je n'ai pu, faute de l'entendre, en dire que ces mots, *qui poteſt capere capiat* (1). C'eſt, vous en conviendrez, ſe tirer d'affaire avec eſprit; mais, au fond, ce n'eſt pas là rendre compte d'un livre, & cela n'eſt pas agréable. M. Bacher parla long-tems ſur ce ton, ſans que je puſſe imaginer à quoi tendoit un préambule auſſi bizarre. Comme vous ne le devineriez pas plus que moi, Monſieur, il faut vous mettre au fait; M. Bacher venoit me propoſer de ſe mettre à la tête des affaires de M. Meſmer & des miennes. J'avois eu, ſelon lui, tort de m'adreſſer à MM. Bertrand, Maloët & Solier. Leur réputation n'étoit pas aſſez faite: j'avois beſoin d'un homme connu, point crédule, ennemi des Charlatans & de la Charlatanerie, tel que moi, par exemple, ajouta M. Bacher. Le Public ne me ſaura pas dans cette affaire, qu'il y portera, je vous aſſure, toute ſon attention. Là-deſſus il m'offrit tous ſes ſervices. Je n'étois pas malheureuſement ce jour-là en diſpoſition d'accepter ſes offres, & je ne les rappelle aujourd'hui que pour avoir occaſion de vous

(1) Tel eſt effectivement l'Extrait que M. Bacher a donné dans ſon *Journal de Médecine*, du profond Mémoire de M. Meſmer, ſur la *Découverte du Magnétiſme Animal* 1779.

dire, Monſieur, que vous pourrez, quand bon vous ſemblera, convoquer, en toute ſûreté de conſcience, la Faculté, pour procéder à la radiation de M. Bacher.

Il ſeroit trop long, Monſieur, & ſur-tout trop ennuyeux, de continuer la liſte des Médecins qui ont manqué au précepte que l'on m'accuſe d'avoir tranſgreſſé : en matière auſſi abondante, il faut néceſſairement ſe reſſerrer (1). Il me paroît donc & plus ſimple & plus court de faire rayer, d'un ſeul coup, la Faculté entière.

M. Tiſſot m'en fournit les moyens. En effet, j'ai déja remarqué que ce Médecin étoit venu à Paris il y a quelque tems ; &

---

(1) La liſte des Remèdes ſecrets qui ont trouvé, dans la Faculté, des Approbateurs & des Adminiſtrateurs aveugles, ne ſeroit pas courte. En voici un échantillon :

Gouttes de Scheuvſtz, & du Général la Motte, &c. Eau antiputride, Medicinale, de Salubrité, de Gondran, de Quertan & Audoucet, de Fougere, &c. Poudres d'Aillaud, de Chartré, d'Armagnac, de Jammes, de St. Ange, de Godernau ; Pilulles de Bacher, de Stephens, de Sibié, de Jaquet, de Keizzer, &c. Ptiſanne de Nicole, d'Agérony, de la Veroniere, de Weiſs, &c. Fondans de Gamet, &c. Sachet d'Arnoud, &c. Remède de Dufour, Rob de Belette, Rob anti ſyphillitique, &c.

De toutes ces compoſitions, il en eſt qui ont été dévoilées au Public, mais elles n'en ont pas moins été vendues, achetées, conſeillées, quoique ſécrettes.

l'on ne doit pas mettre en doute que, sur sa réputation, il n'ait été appellé de tout côté : cependant je n'ai pas oui dire qu'aucun des Médecins ordinaires des malades ait refusé de consulter avec lui. Je ne ferai pas le tort à ceux de nos *anciens* qui ne se sont pas trouvés dans le cas de croire qu'ils eussent eu la malhonnêteté de répondre négativement si la proposition leur en avoit été faite ; & je serai cru vraisemblablement lorsque j'avancerai qu'il n'y a pas un de nos jeunes gens qui ne se fût vanté long-tems de cet honneur, si on le lui avoit procuré. D'où je conclus que toute la Faculté doit être rayée, pour avoir consenti, de fait ou d'intention, à consulter avec le Médecin non approuvé, M. Tissot.

Si cette objection ne paroissoit pas assez concluante, en voici une autre. M. l'Abbé Sans, Physicien, demeurant à Versailles, & qui n'a seulement pas la prétention d'être Médecin approuvé, avoit entrepris la cure d'une paralytique par l'électricité. Satisfait de ses succès, il s'adressa à la Faculté pour vérifier & constater les faits. Celle-ci, contre le vœu formel de ses anciens usages, accepta la liaison avec le Médecin non approuvé, & la suivit par la voie des Commissaires. Feu M. Busson & moi fumes nommés Commissaires : notre rapport fut favorable, & je

crois qu'en dernière analyse la Faculté fit l'effort d'accorder un certificat de cette cure à M. l'Abbé Sans; comme si M. l'Abbé Sans avoit besoin d'un pareil certificat; comme si la Faculté n'avoit d'autre utilité que celle de donner un certificat inutile; comme s'il ne s'agissoit pour elle que de faire trophée d'une jurisdiction imaginaire; comme si elle n'auroit pas dû examiner, répéter, suivre ces intéressantes expériences, de manière à ne rien laisser perdre de ce qu'elles peuvent avoir d'utile pour l'humanité & d'honorable pour leur premier auteur. En vérité, si la Faculté ne devoit pas être incessamment rayée pour son commerce indécent avec M. l'Abbé Sans, Médecin non approuvé, elle devroit l'être à raison de son insouciance marquée pour les travaux de M. l'Abbé Sans, Physicien utile & modeste.

Remarquez, Monsieur, s'il vous plaît, que l'exemple de M. l'Abbé Sans est plus concluant dans ma cause qu'il ne le paroît d'abord. Qu'ai-je fait lorsque je me suis lié avec M. Mesmer? Dès les premières expériences dont je fus témoin, n'en référai-je pas à la Faculté, *avec mon assurance ordinaire*, dit M. de Vauzesme? N'ayant pas été désapprouvé, n'ai-je pas été tacitement autorisé dans ma démarche? N'ai-je pas continué à

rendre ſucceſſivement compte de ce que je voyois & penſois ? Enfin, lorſque j'eus acquis une conviction entière, n'ai-je pas remis, du conſentement de l'Auteur, à la Faculté, l'examen en dernier reſſort de cette affaire importante ? Où eſt le mal dans cette conduite ? N'eſt-il pas totalement dans le refus que j'ai eſſuyé ? Et n'eſt-il pas honteux que nous, qui réclamons ſans ceſſe, avec la dernière ardeur, les priviléges de notre état, nous négligions, dans l'occaſion, avec autant de tiédeur, la prérogative d'être utiles à l'humanité ?

Cependant, ſi la Faculté paroiſſoit excuſable à quelques gens ſenſés, pour avoir oublié le rigoriſme de ſes Statuts en faveur des Médecins non approuvés, tels que M. Tiſſot, Médecin étranger, ou M. l'Abbé Sans, Phyſicien, la leur paroîtra-t-elle autant dans ſa conduite envers les Poſſeſſeurs de remèdes ſecrets, de ſpécifiques, d'arcanes, &c.; perſonnages qu'elle honore ſpécialement du nom de Charlatans, & qui véritablement, quelques honnêtes gens qu'on les ſuppoſe, doivent cauſer aux Peuples plus de maux que la guerre la plus opiniâtre ou la peſte la plus deſtructive ? Rappellons-nous qu'autrefois la Faculté ne vouloit prendre aucune connoiſſance de tout cela. Pourquoi ? Parce

que

que pratiquant exclusivement la Médecine dans Paris, aucun intérêt personnel ne s'opposoit à ce qu'elle reconnût cette vérité fondamentale, que la Médecine n'existe pas dans le remède, mais dans l'application du remède. En conséquence elle bannit alors, avec raison, l'emploi de tout remède secret, comme impossible à administrer avec discernement, & comme meurtrier si on l'emploie autrement. Aujourd'hui sa morale est changée uniquement, parce que les tems sont changés; car les principes sont toujours les mêmes, & ne peuvent avoir subi d'altération; mais chacun se mêlant de Médecine, & s'arrogeant le droit d'assassiner son prochain, en vertu de quelque protocole secret qui le dispense des remords; d'ailleurs la Société de Médecine ayant attiré l'attention du Public par des certificats, des mémoires, des prétendues observations, des assemblées publiques, la Faculté a craint d'être bientôt réduite à n'avoir plus rien à faire, & a pensé devoir, en conséquence, se prêter au goût dominant, en adoptant des usages encore plus dangereux que puérils; & c'est ainsi qu'elle fait le mal de sens froid, non par amour du mal, mais seulement pour être quelque chose, & sans y réfléchir davantage. Il lui en arrivera le contraire, si je suis écouté,

puiſque les moyens qu'elle a choiſis pour ſa conſervation, ſont préciſément ceux en vertu deſquels je réclame ſa radiation.

Mais je me laſſe, Monſieur, de parler avec cet air de légèreté ſur un ſujet auſſi important & digne du traité le plus ſérieux. Paſſons donc à autre choſe, & voyons ſi les raiſons qui ont déterminé la Faculté à croire que j'aimois tant le Charlataniſme, ne tourneront pas encore à ſa confuſion.

Pour établir ſa prétention, M. de Vauzeſme entreprit de prouver, par les propres expreſſions de mon livre, qu'il exiſtoit des liaiſons entre M. Meſmer & moi; d'où j'inférai ſur le champ qu'il n'aimoit pas la beſogne difficile.

A cette preuve ſans replique, il en ajouta une autre, en ces termes : » Tout le monde ſait » que M. d'Eſlon appelle auprès de ſes ma- » lades & conſulte publiquement avec le » Charlatan Gondran, qui vend des gouttes » pour la goutte, quoique M. d'Eſlon ne » connoiſſe pas la vertu de ces gouttes «. Il s'agit ici, comme vous voyez, Monſieur, du même M. Gondran que j'ai cité ci-deſſus à l'article de M. de Laſſonne.

Le remède de M. Gondran conſiſte en une liqueur ſpiritueuſe, dont on verſe quelques onces dans une quantité d'eau chaude ſuffi-

ſante pour un bain de pieds : ſon effet eſt d'attirer vers ces parties les humeurs déja fixées ſur des organes plus délicats. Or, nous nous trouvions en 1774 trois Médecins auprès d'un malade très-dangereuſement attaqué d'une goutte remontée. Il avoit précédemment fait uſage du remède de M. Gondran, & s'en étoit bien trouvé. Il vouloit y recourir encore ; mais ſon Médecin ordinaire tint aux remèdes uſités. Juſques-là, rien à dire. Cependant le malade n'ayant pu ſupporter leur action violente, & ſon état étant devenu effrayant, les parens proposèrent de nouveau le remède de M. Gondran ; & voici le mal. Mes deux Confrères, plutôt que de déshonorer leur art ou d'infecter leurs perſonnes par les approches d'un Charlatan, me laiſsèrent ſeul auprès du moribond. Moins ſévère qu'eux, je refuſai, à la vérité, de diſpoſer avec légèreté des derniers inſtants que la Nature accordoit au malade, en lui ordonnant un remède qui m'étoit inconnu ; mais je conſentis à ne pas l'abandonner, ſi, dans un état auſſi déſeſpéré que le ſien, les parens prenoient la choſe ſur eux. En conſéquence, on envoya chercher M. Gondran : je ne quittai pas le malade, & il mourut, pour ainſi dire, dans mes bras. Triſtes fonctions ! mais fonctions chères à mon cœur.

Ah, Monſieur! ſi les vrais principes de la Faculté ſe trouvoient ici en contradiction avec les miens, elle auroit bien pu ſe diſpenſer de me rayer : il y a long-tems que, de moi-même, j'aurois abjuré toute aſſociation avec elle.

Quoi qu'il en ſoit, le malade n'avoit pu ſupporter la chaleur de l'eau préparée par M. Gondran, parce que ſes pieds étoient déja dépouillés par les remèdes uſités; mais dans le peu de tems qu'il y reſta, je crus appercevoir une action ſenſible : je me déterminai à goûter l'eau, & je ne l'eus pas portée ſur mes lèvres, que je reconnus la nature de l'eau de M. Gondran; enſorte que, depuis ce tems-là, j'ai été en état d'ordonner ſon remède ſans recourir à lui. Vous voyez, Monſieur, par ce récit, combien M. de Vauzeſme a induit la Faculté en erreur, en lui diſant que j'appellois auprès de mes malades M. Gondran, puiſque la ſeule fois qu'il a adminiſtré ſon remède ſous mes yeux, il ne s'eſt pas rendu à ma ſollicitation.

M. de Vauzeſme avance que je ne connois pas la *vertu des gouttes* de M. Gondran, & moi j'affirme que je connois les effets & la nature de ce remède.

Quel Juge peut s'élever entre nous? Ce ſera, Monſieur, la Faculté elle-même, s'il

lui plaît. Veuillez bien lui rappeller qu'au tems dont je parle, c'est-à-dire, en 1774 & 1777, je lui ai rendu compte, dans une de ses assemblées, & des effets & de la nature du remède de M. Gondran. J'avançai alors, & je confirme aujourd'hui, que je le croyois souvent aussi efficace que les remèdes usités; qu'il l'étoit quelquefois davantage, & que toujours il étoit moins douloureux, moins insupportable aux malades : ce qui suffisoit assurément pour mériter la plus grande attention. En conséquence, j'exhortai mes Confrères à multiplier, avec la sagesse qu'on étoit en droit d'attendre d'eux, des expériences que je n'avois pas été à portée de constater suffisamment. Si la Faculté avoit oublié ce fait, ce ne seroit pas à la gloire de son amour pour le bien public; & vous conviendrez que la nécessité où elle m'a mis de le publier, ne fait pas l'éloge de sa prudence.

Peut-être, Monsieur, devrois-je, avant de terminer cet article, examiner si la Faculté étoit légalement autorisée à prononcer ma radiation, pour un fait tel que celui dont il est question; car on peut m'objecter que nos Statuts ayant acquis force de loi par leur homologation au Parlement, il n'est plus tems de mettre leur justice en question, &

qu'il faut avant tout s'y conformer. J'attendrai, Monſieur, que nous ſoyons ſous les yeux de la loi, pour diſcuter ce point de loi, & je n'y ſerai pas embarraſſé. En attendant, je vous obſerverai que l'article 77 de nos Statuts ne preſcrivant aucune peine pour ce genre de délit, & les décrets particuliers de la Faculté, quoique plus ſévères, l'étant encore moins que la ſentence de cette Compagnie contre moi, elle auroit bien dû réfléchir que, ſuivant la raiſon, ſuivant la décence & ſuivant le cri de ſa propre conſcience, le parti qu'elle prenoit de m'expulſer de ſon ſein, étoit extrême, violent & même déshonorant.

Après avoir auſſi longuement diſcuté les trois principales allégations de M. de Vauzeſme ou de la Faculté, je pourrois, ſans doute, me diſpenſer de parler d'une quatrième, d'autant que M. de Vauzeſme n'en a fait qu'une très-légère mention, & qu'au fonds, l'objet en eſt aſſez minutieux; mais c'eſt préciſément parce qu'il eſt minutieux, qu'il prouvera combien j'ai porté d'attention à ménager ma Compagnie dans les moindres choſes, même lorſque mes principes étoient oppoſés aux ſiens. Il s'agit du titre de *Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris*,

que j'ai placé en tête de mes *Observations sur le Magnétisme Animal*; quoiqu'il soit de principe parmi nous, que ce titre ne doit être pris que dans les Ouvrages dont la Faculté a agréé l'hommage ou autorisé la publication.

A bien considérer cette prétention de la Faculté, on ne peut s'empêcher de la trouver très-extraordinaire. On ne conçoit pas quelle espèce de propriété elle peut réclamer sur un bien qu'elle ne cède qu'à des conditions rigoureuses. Le titre de *Docteur Régent de la Faculté de Médecine de Paris* n'est rien moins qu'une concession gratuite : on ne l'acquiert que par de longs travaux, de rudes épreuves, d'onéreuses dépenses. Vous & moi, Monsieur, l'avons payé argent comptant. La seule Régence coûte chez nous près de huit cent francs ; & encore, après que l'on en est revêtu entraîne-t-elle des charges qui, pour être volontaires, n'en sont pas moins fatiguantes. On sait assez que par le seul effet d'un dévouement aussi louable que permanent, la Faculté voit depuis des siècles ses Membres régir gratuitement ses intérêts divers & ceux de ses Ecoles. Aussi, Monsieur, la prétention que j'examine en ce moment, est-elle visiblement une de ces imitations Académiques adoptées par la Faculté, faute de réflexion suffisante sur la nature de sa constitution.

Cependant, ce qui peut convenir à des Académies ne nous convient pas du tout; & les précautions de la peur, toutes raisonnables qu'elles sont en elles, nous devroient être absolument étrangères. En effet, Monsieur, les Académies n'ayant aucune Police intérieure, aucune Jurisdiction réelle sur leurs Membres, aucun moyen de les contenir dans les bornes du respect dû aux Mœurs, à la Religion & au Gouvernement; les Académies, dis-je, ont dû craindre de bonneheure qu'on ne leur attribuât en Corps les écrits ou les sentimens hasardés de quelques Membres, & d'être privées en conséquence de leurs prérogatives, de leurs émolumens, de leurs pensions, même de leur existence. Elles agirent donc avec sagesse lorsqu'elles prirent le parti de désavouer d'avance tout Livre qu'elles n'auroient pas spécialement approuvé, en permettant à l'Auteur d'orner son frontispice du titre de Membre d'Académie. Mais que signifieroit parmi nous un pareil règlement? Peut-il exister quelque doute légitime sur notre respectueuse soumission aux Loix de l'Etat, & si quelques individus donnoient imprudemment prise à de pareils soupçons, la peine que nous leur infligerions, en vertu de notre constitution, ne seroit-elle pas une démonstration com-

plette que nous ne partagerions pas leurs ſentimens ?

Il ſera contradictoire à la Faculté d'affecter la ſuprématie ſur les opinions en Médecine, & d'accueillir en même-tems les Livres nouveaux qu'on lui préſente (Livres qu'elle n'a pas lus avant, & qu'elle ne lit pas après) tant qu'elle n'entendra pas approuver formellement & aſſumer ſur elle les principes, les erreurs, les bévues, les contradictions, les extravagances dont ils fourmillent. Pourquoi donc les accueille-t-elle ? Eſt-ce pour la gloire qui doit lui revenir d'un hommage muet ou d'une Epître dédicatoire ? Ce ſeroit attacher ſa gloire à bien peu de choſe ; & le parti de ſe réduire à une indifférence également paſſive paroîtroit infiniment préférable. Dans le fait, Monſieur, c'eſt-là ce que la Faculté pourroit faire de plus ſage. Ne point encourager les Ecrits en Médecine, parce que, en général, ils ſont tous inutiles, nuiſibles ou dangereux en tout ou en partie, & cependant ne s'oppoſer à la publication d'aucun d'eux, pour n'avoir jamais à ſe reprocher d'avoir refuſé accès à une découverte utile ou bien à une doctrine ſalutaire : voilà, ſi j'en étois cru, quelle ſeroit toute la Juriſprudence de la Faculté en fait de Livres ; d'ailleurs prendroit, ſans l'offenſer, qui en auroit.

le droit, le titre de *Docteur Régent*. Il eſt à préſumer que celui qui croiroit faire, en écrivant, une action honnête, ne choiſiroit pas ce moment pour renier en quelque ſorte ſon aſſociation avec elle ; au contraire, il profiteroit de l'occaſion pour faire connoître combien il s'honoreroit de lui appartenir.

D'après ces diverſes conſidérations, il m'auroit été ſans doute très-pardonnable de ne pas m'occuper de cette délicateſſe factice; mais, comme au fonds, j'aime mieux, quand je le puis, ſans inconvénient, dépendre qur de déſapprouver ou contrarier, j'allai priee M. le Vacher de la Feutrie, Doyen, de ſoumettre mes Obſervations ſur le *Magnétiſme Animal* au Jugement de la Faculté avant leur publication. Il me parut craindre qu'on ne trouvât de l'affectation à demander ſon aveu pour écrire ſur une queſtion dont elle n'oſoit ſeulement pas reconnoître la ſuppoſition. D'un autre côté, il tomboit d'accord avec moi qu'il ne m'appartenoit point d'avoir, aux yeux du Public, l'air de me cacher de ma Compagnie. En conſéquence, il conclut à ce que je prîſſe le titre de *Docteur Régent*, ſans élever des difficultés auxquelles, ſuivant toute apparence, on ne ſongeroit pas. Au ſurplus, comme il reconnoiſſoit n'avoir pas

fait une étude approfondie de nos Usages & Statuts, il m'engagea à voir à ce sujet M. des Essarts, son prédécesseur immédiat dans la charge de Doyen, qui passe pour être versé dans ces matières. Celui ci traita l'affaire plus légèrement, & je crois qu'il avoit raison. Il me conseilla de faire à cet égard ce qui me conviendroit le mieux, sans m'occuper autrement de ce qu'on pourroit dire.

J'ai déja reconnu que ce prétendu tort ne m'avoit pas été fort vivement reproché dans l'Assemblée du 18 Septembre 1780 ; mais lorsque le Jugement intervenu contre moi eut acquis de la publicité, il fallut bien l'étayer de quelques raisons tant bonnes que mauvaises : alors on fut bien-aise de trouver qu'il m'étoit impossible de me laver du reproche d'avoir transgressé formellement nos usages, en prenant, sans l'agrément de la Compagnie, le titre de *Docteur Régent de la Faculté*. A la vérité, cela ne détruisoit pas directement l'existence du *Magnétisme Animal*, mais c'étoit un tort, & l'on étoit dans un moment où l'on estimoit essentiel d'en trouver.

Les choses en cet état, la Faculté jugea à propos de tenir sa seconde Assemblée à mon sujet ; car lorsqu'elle veut opérer la radiation d'un de ses Membres, pour quelque cause

que ce soit, elle est obligée de revenir par trois fois & en trois Assemblées différentes, sur sa délibération. Je fus averti à l'ordinaire par un Billet imprimé de convocation, que cette Assemblée auroit lieu le 7 Octobre (1780), & *que l'on y délibéreroit*, y étoit-il dit, *une seconde fois sur ma personne* (1). Ces expressions n'étoient pas moins vicieuses que celles dont on s'étoit servi pour convoquer l'Assemblée du 18 Septembre précédent; car il n'auroit pas dû être question de ma personne, mais de mon Livre. Quoi qu'il en soit, n'ayant pas envie de m'exposer à de nouvelles insultes, je ne me présentai pas; mais désirant éviter le reproche d'avoir rompu avec la Faculté, pendant qu'il restoit encore des moyens de rapprochement entre nous, je fis tenir la lettre que voici au Doyen, un moment avant l'ouverture de l'Assemblée.

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ DOYEN.

» J'AI reçu un Billet de convocation pour » l'Assemblée de la Faculté, qui doit avoir » lieu ce matin: des deux objets qui doivent » y être traités, l'un me regarde personnelle-

(1) Convocentur Doctores Medici, &c..... de clarissimo Collegâ nostro M. d'Eslon, secundâ vice deliberaturi.

» ment. Il doit être délibéré ſur moi pour la
» ſeconde fois.

» La teneur de ce Billet a droit de me ſur-
» prendre ; car M. Rouſſel de Vauzeſme n'a
» fait qu'une demande en dénonciation. Cette
» demande écrite & dans vos mains, ne peut
» être altérée : cependant les deux Billets re-
» latifs à la même dénonciation diffèrent ſen-
» ſiblement : celui qui avoit pour objet la
» convocation du 18 Septembre dernier, ne
» parloit que de mon Livre : celui qui a pour
» objet la convocation d'aujourd'hui ne parle
» que de ma perſonne. Peut-être, Monſieur,
» ſerez-vous frappé des conſéquences de cette
» irrégularité, ſi vous voulez bien réfléchir
» que le 18 Septembre dernier la Faculté n'au-
» roit pas commis la faute de délibérer ſur
» ma tête, ſi quelque Obſervateur des formes
» lui avoit fait remarquer que c'étoit mon
» Livre qui étoit dénoncé & non ma Per-
» ſonne.

» Je ſais bien que M. Rouſſel de Vauzeſme
» a confondu ces deux objets dans ſon diſ-
» cours de dénonciation ; mais c'étoit un mo-
» tif pour lui en impoſer, & je ſuis fort fâché
» pour ma Compagnie que vous n'en ayez
» pas profité. En effet, Monſieur, de quelle
» utilité réelle pouvoit être pour l'inſtruction
» des opinans, une déclamation injurieuſe

» qui n'eſt fondée que ſur des préſomptions
» vagues, des aſſertions fauſſes, & des déné-
» gations ſans preuve?

» Quoi qu'il en ſoit, Monſieur, les réfle-
» xions précédentes ſont de nature à vous
» faire ſentir que je ne puis me rendre à l'Aſ-
» ſemblée de ce matin. Si je m'y préſentois,
» ce ſeroit pour m'oppoſer formellement à
» toute délibération contraire à nos inſtitu-
» tions : ce qui pourroit aigrir les eſprits. Je
» préfère la paix que doit procurer mon ab-
» ſence.

» En outre, je vous prie, Monſieur, de
» vous rappeller que dans l'Aſſemblée du 18
» Septembre dernier, on me pria de m'ab-
» ſenter pendant la délibération. L'agitation
» des eſprits me détermina à donner cette
» marque de déférence à ma Compagnie.
» Dans le fait, je devois reſter & exiger avant
» tout le rétabliſſement de l'ordre. Le moment
» eſt mon excuſe, mais ce qui fut condeſcen-
» dance alors, ſeroit foibleſſe aujourd'hui,
» reproche que j'eſpère ne pas mériter dans
» le cours de cette affaire.

» Je n'ai pas, Monſieur, dans cette Lettre,
» pour unique but, de vous dire par quels
» motifs je ne me rendrai pas à l'Aſſemblée
» d'aujourd'hui. Mon déſir eſt de ne laiſſer,
» autant qu'il eſt en moi, aucun nuage ſur

» mon attachement pour ma Compagnie.

» Je laiſſai, le 18 Septembre dernier, ſur » le Bureau, le diſcours expoſitif de ma con» duite relative au *Magnétiſme Animal :* ma » Compagnie peut y lire les motifs qui m'ont » déterminé à ne pas me laver du reproche » qu'on peut me faire d'avoir tranſgreſſé ſes » Statuts. Je vais y ſuppléer en peu de mots » & en deux articles.

» 1°. J'ai eu des liaiſons avec un Médecin non » approuvé dans la perſonne de M. Meſmer. Je » ne le nie pas, mais y a-t il, Monſieur, un » Statut qui ait pu prévoir l'extraordinaire » découverte de ce Médecin ? Que ſont nos » Statuts auprès du ſoulagement du monde » entier ? En voilà aſſez : nous partons de » principes trop différens pour nous enten» dre. Il faut des Juges impartiaux entre nous, » & j'eſpère en trouver. J'ajouterai cependant » qu'il y auroit de la mauvaiſe foi à me preſſer » trop vivement à ce ſujet, puiſqu'il n'y a » peut-être pas un ſeul de nos Confrères qui » ne ſoit dans le même cas que moi, ainſi » que je me réſerve de le prouver quand il en » ſera tems.

» 2°. J'ai pris le titre de *Docteur Régent* en » tête de mes *Obſervations ſur le Magnétiſme* » *Animal*, ſans l'expreſſe approbation de ma » Compagnie. Laiſſons toute diſcuſſion ſur le

» genre du délit. Quand je n'aurois pas d'ex-
» cuſe, quel motif, Monſieur, pour chercher
» à flétrir le Membre de la Compagnie qui,
» ſans aucune comparaiſon, lui a témoigné le
» plus d'attachement : mais ce n'eſt pas tout.

» Je vous ſomme, Monſieur, au nom de
» votre probité, comme Particulier, & au
» nom de vos devoirs comme Doyen de la
» Faculté, de faire lecture de ma préſente
» Lettre à ma Compagnie.

» Or, je déclare à ma Compagnie, que
» lors de l'impreſſion de mon Ouvrage, je me
» rendis auprès de vous pour vous demander
» l'agrément de le ſoumettre à ſes lumières,
» & de prendre le titre de *Docteur Régent*. Je
» lui déclare que vous m'avez conſeillé de
» jouir de mes droits ſans éclat. Je déclare
» de plus que vous m'avez engagé à conſulter
» M. des Eſſarts, Doyen, hors de charge. Je
» déclare que celui-ci m'a donné les mêmes
» conſeils que vous, & que je n'ai agi que
» d'après vos conſeils réunis.

» Il me reſte, Monſieur, à vous prier de
» ne pas oublier que dans l'Aſſemblée du 18
» Septembre dernier, j'ai demandé que le
» diſcours en dénonciation de M. Rouſſel de
» Vauzeſme fût dépoſé ſur le Bureau : ma
» demande fut agréée. Cette Pièce pouvant
» devenir néceſſaire par les ſuites, j'eſpère
» que

» que vous voudrez bien prendre des mesures » efficaces pour qu'elle ne s'égare pas. Quoi» qu'il en arrive, vous voudrez bien observer » que ma demande est formelle, & que si je suis » obligé par les suites de citer de mémoire, » ce sera, Monsieur le Doyen actuellement » en charge, que j'interpellerai en garantie » ou en dénégation des faits.

» Je ne finirai pas, Monsieur, sans vous » témoigner de nouveau combien je suis » peiné des discussions qui s'élèvent entre » nous. Obligé d'établir des distinctions entre » Monsieur le Doyen & mon ancien ami, je » le prie de distinguer également dans ma » conduite ce que me dicte la nécessité de ce » qui répugne à mon attachement pour sa » personne «.

Je suis, avec un profond respect,

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ DOYEN,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur, D'ESLON.

*Paris, le 7 Octobre 1780.*

M. le Vacher eut, dit-on, l'honnêteté de faire lecture de ma Lettre à la Faculté, & de reconnoître sans balancer la vérité de ce que j'avançois ; mais le décret prononcé

contre moi le 18 Septembre 1780, n'en fut pas moins confirmé, & peu de tems après M. le Vacher se démit de la charge de Doyen, laissant en suspends l'affaire qui me concernoit.

A peine lui eûtes-vous succédé, Monsieur, que j'eus l'honneur de vous faire visite & de vous représenter qu'il ne pouvoit me convenir de rester dans une situation aussi douteuse que la mienne. En conséquence, je vous priai d'indiquer la tenue d'une troisième Assemblée, pour qu'il y fût définitivement statué sur mon sort. Vous voudrez bien vous rappeller qu'après m'avoir inutilement donné les conseils de l'amitié pour me faire désister de ma demande, vous finîtes par vous y refuser très-expressément en votre qualité de Doyen: c'est de quoi je me plains aujourd'hui, Monsieur; vous n'avez pu en agir ainsi, sans manquer à la Justice qui m'est dûe, & sans heurter les principes constitutifs du Corps dont vous avez l'honneur d'être Chef. Je m'explique.

Nous sommes d'accord, Monsieur, sur ce point, que la Faculté n'opére jamais la radiation d'un de ses Membres, qu'elle n'ait pesé ses motifs dans trois Assemblées differentes (1). Dans la première, est décerné tel

(1) J'avois demandé à M. Philip une expédition des

Décret que l'on juge convenable. Dans la ſeconde, la Faculté infirme ou confirme ce

---

Décrets décernés contre moi, les 18 Septembre, & 7 Octobre 1780 : voici ſa réponſe. » Je ne puis, mon » cher Confrère, vous envoyer les deux délibérations » que vous me demandez. Elles ſont encore entre les » mains de mon prédéceſſeur. Quand même je les au» rois en ma poſſeſſion, je ne voudrois ni ne devrois vous » en donner copie. Vous ſavez que dans toutes les af» faires, pour leſquelles la Faculté juge à propos de » tenir trois Aſſemblées, le Décret formé dans la pre» mière, quoique confirmé dans la ſeconde, ne reçoit ſa » véritable valeur qu'à la troiſième, laquelle troiſième » Aſſemblée peut confirmer ou infirmer l'ouvrage des » deux précédentes. Or, tel eſt le cas où vous vous » trouvez. On a tenu deux Aſſemblées à votre ſujet : » voilà le *judicium inchoatum.* Il faudroit que la troiſième » eût lieu, & confirmât ce qui s'eſt paſſé aux deux précé» dentes délibérations, pour avoir ce que nous appellons » *judicium perfectum, ſive conſommatum.* La troiſième Aſ» ſemblée ne s'étant pas tenue à votre ſujet, & ſi elle ſe » tenoit, pouvant infirmer ou détruire ce qu'on a fait pré» cédemment, vous voyez, mon cher Confrère, que je » ne devrois aucunement vous délivrer copie d'une dé» libération qui peut être anéantie le lendemain ; j'eſ» père que vous goûterez mes raiſons, qui ſont puiſées » dans nos uſages, que vous connoiſſez, comme moi. » Je ſuis bien ſincérement, mon cher Confrère, votre » très-humble & très-obéiſſant ſerviteur. *Signé*, PHILIP, Doyen «.

*Ce Dimanche, premier Avril* 1781.

qu'elle a fait dans la première ; & c'eſt uniquement dans la troiſième qu'eſt lancé le véritable Décret, le Décret qui a force de choſe jugée, ſur lequel la Faculté elle-même n'a pas droit de revenir ; le Décret enfin qui ne peut être annullé que par Arrêt du Parlement.

Quelque ſingulière que paroiſſe au premier coup-d'œil cette inſtitution, ſon Auteur étoit certainement un homme ſage.

En accordant à la Faculté de Médecine de Paris un droit de diſcipline intérieure, il a fondé ſur les mœurs & ſur le reſpect de l'opinion publique la durée de cet antique établiſſement.

En l'obligeant à mettre la plus grande réflection dans l'uſage de cette inappréciable prérogative, il a prévenu, autant qu'il eſt poſſible, les effets de l'intrigue & de la jalouſie.

En lui refuſant le droit de revenir ſur ſes propres Décrets, il lui a donné à enviſager les conſéquences du moindre défaut de circonſpection dans la diſtribution de ſa juſtice.

Enfin, il lui a fait ſentir qu'en punition de ſes fauſſes démarches, elle riſquoit de compromettre ſa dignité & ſon autorité.

En conſéquence, il a laiſſé aux Membres rejettés par la Faculté le droit de ſe pourvoir par-devant les Cours Supérieures.

C'eſt ainſi que dans un cercle de peu d'éten-

due, il a trouvé le moyen de mettre en action deux mobiles des plus puiſſans ſur l'homme civiliſé, l'opinion publique & la loi poſitive.

D'après ces obſervations, on voit comment un Membre de la Faculté, compromis injuſtement dans l'opinion publique par une première délibération, conſerve l'eſpoir d'engager ſa Compagnie à revenir ſur ſes pas dans les deux Aſſemblées ſuivantes, & comment, à défaut de ſuccès, le recours à l'autorité civile lui eſt ouvert. C'eſt le cas où je me trouve : déja blâmé par deux délibérations, je dois provoquer la troiſième, ſoit pour y être blanchi définitivement, ſoit pour y voir l'injuſtice de la Compagnie à mon égard conſommée de manière à acquérir le droit d'en ſolliciter la réparation par-devant les Tribunaux ordinaires. Tels ſont, Monſieur, mes motifs pour réclamer aujourd'hui la convocation d'une troiſième Aſſemblée de la Faculté.

J'eſpère que la publicité de ma demande m'épargnera les lenteurs étudiées dont j'ai eu à me plaindre par le paſſé ; mais comme je dois tout prévoir & que je ſuis déterminé à ne pas ſouffrir que ma demande ſoit éludée ſous aucun prétexte, je vous déclare ici que, ſi dans la quinzaine après la publication de cet Ecrit, l'Aſſemblée que je ſollicite n'a pas

lieu, je vous prendrai, vous, MONSIEUR LE DOYEN, à partie, pour vous forcer par les voies juridiques à faire ce que vous devez, c'eft-à-dire, à la convoquer.

Ce point obtenu, la conduite de la Faculté règlera la mienne. Qu'elle répare l'infulte qu'elle m'a faite, ainfi qu'elle le doit, ou bien j'aurai recours aux Loix, & le Parlement de Paris deviendra Juge de notre différent.

Je ne fais, Monfieur, fi la Faculté fe déterminera enfin à examiner la queftion avant de la juger; mais je fais que je dois l'en preffer. Je demande donc que MM. Maloët & Sollier, cités en Faculté, foient tenus d'y configner par écrit & fans ambiguité, les motifs de leur conviction ou de leur incrédulité fur le fait du *Magnétifme Animal*; & je réclame d'avance une expédition de cet acte, pour en faire tel ufage qui me conviendra, foit pour ma juftification perfonnelle, foit pour la plus grande propagation de la vérité. Il eft bien tems qu'ils s'expliquent; ils ont fuivi pendant fept mois & demi, avec feu M. Bertrand & moi, les opérations de M. Mefmer; ils ont vu chez lui des faits nombreux, & j'affirme que l'un & l'autre font convenus privativement avec moi de leur conviction: en conféquence, je les ai appellés publique-

ment en témoignage de ma véracité dans mes Obfervations fur le *Magnétifme Animal.* J'ai répété plus pofitivement cette interpellation en pleine Faculté le 18 Septembre 1780 (1). J'y ai donné pour certain qu'en leur confcience ils étoient de même avis que moi : aujourd'hui je confirme le langage que je tiens depuis deux ans, & ils ne peuvent trouver mauvais que j'ufe enfin de tous mes moyens pour les forcer à rompre un filence, où le Public ne peut voir qu'un démenti formel de tout ce que j'ai avancé devant lui.

Je dois vous prier, Monfieur, de faire obferver à la Faculté que le Jugement définitif qu'elle doit porter inceffamment, ne peut tomber que fur les faits antérieurs au 18 Septembre 1780, c'eft-à-dire, fur les faits qui ont motivé fon Décret contre moi. Tout ce qui eft poftérieur à cette date doit être étranger à fa délibération prochaine, fauf à m'intenter une nouvelle action, fi elle trouve que depuis cette époque mes procédés ont été répréhenfibles. Cette remarque me paroît d'autant plus effentielle, que je fuis dans la ferme réfolution de m'oppofer à ce que les

(1) *Voyez* au Précis hiftorique, le Difcours que j'ai prononcé en la Faculté, le 18 Septembre 1780.

queſtions qui nous agitent ſoient inutilement compliquées par des incidens nouveaux.

Quel que ſoit le Décret qui interviendra dans cette Aſſemblée, j'eſpère que vous voudrez bien m'en délivrer l'expédition ſans difficulté, & ſans que je ſois obligé de la ſolliciter comme une grace; c'eſt choſe de droit. Puiſſe la Faculté, pour ſon honneur, le rédiger en termes ſatisfaiſans & mûrement réfléchis; car après l'éclat qui a eu lieu, il eſt conſtant que je ne puis y ſouffrir d'expreſſions obſcures.

Après vous avoir auſſi longuement entretenu, trouvez bon, Monſieur, que j'adreſſe à mes Lecteurs quelques Obſervations. Elles ſerviront de réſumé, d'éclairciſſement ou de complément à ce que j'ai eu l'honneur de vous dire dans cette Lettre. Si la Faculté de Médecine de Paris s'eſt permiſe en cette affaire d'oublier que, placée immédiatement ſous les yeux de la Nation, elle ne pouvoit ſe ſouſtraire à ſon jugement; moi, je ne dois pas oublier qu'ayant pris le Public pour juge de ma conduite, je me ſuis engagé à lui en rendre compte en tout tems.

Je trouverai ſans doute des lecteurs à qui la fermeté de ma conduite envers ma Compagnie ne plaira point ; cependant il eſt ſenſible qu'elle eſt forcée, & que la Faculté devoit la prévoir, lorſque, me livrant, autant qu'il eſt en elle, à la réprobation du Public, elle ne pouvoit raiſonnablement ſe diſſimuler que bientôt la voix de ce même Public me commanderoit impérieuſement de réclamer une réhabilitation authentique. D'ailleurs, il n'eſt pas auſſi rare qu'on pourroit bien le croire, à la Faculté de Médecine de Paris de comparoître devant les Tribunaux, à la réquiſition de ſes Membres : pluſieurs d'entre eux ont été en inſtance réglée avec elle ; & ſi leurs diſcuſſions ont moins éclaté que celle qui m'occupe, c'eſt qu'elles n'avoient que des intérêts particuliers pour objet, au lieu que ma cauſe embraſſe les intérêts de l'humanité entière.

Je n'ai pas pris le ton de la plainte dans cet Ecrit, par la raiſon ſimple que je ne me trouve pas à plaindre. La radiation du tableau de la Faculté de Médecine de Paris eſt une peine d'opinion qui n'a d'effet poſitif, que lorſqu'elle attire le mépris public : or, je me flatte que cela ne m'eſt pas encore arrivé. La Faculté d'ailleurs ne peut, en aucun cas,

ôter à ses Membres la possession de leur état : elle peut seulement les priver de leurs droits d'assistance à ses Assemblées, & de consultation chez les malades; inconvéniens des plus minces pour qui ne les apprécie que ce qu'ils valent : ensorte que je n'aurois perdu que des avantages très-médiocres, quand bien même la Faculté auroit confirmé, par une troisième délibération, le Décret proposé dans les deux premières. En attendant, je ne suis ni rayé, ni privé du droit de consultation, ni suspendu d'aucune de mes fonctions, ni banni d'aucune délibération; je suis appellé à toutes les Assemblées, & personne ne jouit avec plus de plénitude que moi des prérogatives, droits & honneurs attachés au titre de Membre de la Faculté. Si même je voulois argumenter de la conduite de cette Compagnie, je pourrois prétendre qu'elle a reconnu l'impuissance & l'illégitimité de son Décret, en négligeant pendant vingt mois de lui donner la sanction des formes prescrites. En voilà assez, ce me semble, pour prouver que si la délicatesse ne me permet pas de rester indéfiniment dans une position douteuse, je ne dois cependant pas en avoir été considérablement affecté jusqu'à présent. Ce n'est pas que je prétende n'en avoir jamais été fatigué : on n'est pas assailli de tous côtés,

pendant trois ans entiers, de propos mortellement ennuyeux, ſans en être quelquefois mortellement ennuyé. J'aurois mieux aimé voir tenir à la Faculté une autre conduite. Il me paroît dur d'être à la veille d'un procès, moi qui ſuis l'homme du monde le moins proceſſif : j'ai même rougi, un jour que, ſollicitant une faveur aſſez intéreſſante pour ma fortune, à laquelle je croyois pouvoir aſpirer ſans indiſcrétion, ma demande fut écartée, par la conſidération de mes relations avec M. Meſmer & de ma ſituation précaire avec ma Compagnie. Cependant, tout bien peſé & calculé, je trouve que j'ai pu vivre ſans me croire fort malheureux.

J'en dis autant de M. Meſmer. Il eſt aujourd'hui paſſé en mode de faire peu de cas de ſa perſonne ; mais quand l'heure de lui rendre juſtice ſera venue, on le peindra en martyr de la vérité. C'eſt ainſi que toujours dans les extrêmes, on ſe complaît toujours dans l'erreur. M. Meſmer n'a pas plus que moi la figure d'un perſécuté. Sans doute il doit être affligeant pour lui d'avoir en main la vérité la plus utile à l'humanité, & de ne pouvoir engager l'humanité à la recevoir ; mais, au fond, le malheur ne retombe pas ſur lui. Individuellement cela ne lui fait rien ;

& s'il a été reçu incivilement plusieurs fois, en plusieurs endroits, & par plusieurs personnes, c'est plus à la honte de ceux qui l'ont mal reçu qu'à la sienne; &, quoi qu'il en soit, il y a loin de l'incivilité à la persécution.

Savoir respecter ce qui doit être respecté, ne pas déprécier par de vaines déclamations ce qu'au fond du cœur on sait devoir être estimé, s'abstenir soigneusement d'affoiblir la bonté de sa cause, en adoptant les conclusions de l'égoïsme exalté; tâcher de faire goûter aux autres la vérité, en la présentant avec la modeste sérénité qui lui appartient; en un mot, tenir, autant qu'il est en moi, le vœu d'impartialité, de vérité, de fermeté & de constance que je fis, lorsque, pour la première fois, j'osai proclamer l'existence du *Magnétisme Animal*; voilà la tâche que je me suis imposée au commencement de cet Ecrit : c'est au Lecteur à décider si je l'ai remplie.

D'après ces principes, j'ai osé louer la Faculté dans ce qu'elle a de louable, & je n'ai pas craint de la blâmer dans ce qu'elle a de blâmable. Dans le premier cas, je ne dois pas être suspect de flatterie : ma conduite est un sûr garant que je ne cherche pas à lui com-

plaire par des fadeurs. Dans le ſecond, je ne puis être taxé d'aigreur, puiſque mes reproches, quoique durs, ne ſont pas amers, & qu'au fonds je me borne à mettre ſous ſes yeux ce qu'elle doit à l'humanité, à elle-même & à moi.

J'ai uſé de la même franchiſe en parlant des Académies. J'avois long-tems remarqué, non ſans peine, que les hommes les plus célèbres de notre Littérature, tels que Racine, Voltaire, le ſage Monteſquieu, &c. s'étoient permis alternativement de couvrir ces inſtitutions de ridicules, ou de les combler de louanges, ſans autre règle que leur fantaiſie, ou l'intérêt du moment. Cette conduite m'a toujours paru très-déplacée ; car ſi les Académies ſont des établiſſemens vraiment reſpectables, il eſt inconcevable que leurs ſectateurs oſent les mépriſer ouvertement ; & ſi elles ſont mépriſables, il n'eſt pas permis d'être leur ſectateur. En aucun cas, on ne peut louer décemment ce que l'heure ſuivante on tiendra pour inſenſé. Quel ſpectacle plus déplorable, en effet, que celui du génie élaborant avec effort & réflexion l'encens que dans ſa conſcience il va donner à l'abſurdité !

J. Jacques Rouſſeau, ſes partiſans & ſes imitateurs, ont donné dans un autre excès,

lorſqu'ils ont déclamé contre les Corps Littéraires avec une aigreur qui les a privés du ſang froid, ſans lequel il n'y a pas d'impartialité.

Il réſulte de ce que je viens de dire, que la queſtion de l'utilité ou des dangers des Académies, eſt une queſtion encore toute nouvelle, quoique ces Corps exiſtent depuis près de cent cinquante ans; ce qui m'engage à raſſembler ici les principes ſommaires de cette diſcuſſion, au haſard de quelques répétitions.

Les Sciences, malgré les inconvéniens qu'elles entraînent après elles, ſont néceſſaires, dirai-je, aux Peuples raſſemblés en corps nombreux de ſociété; car il n'y a pas de milieu pour eux : il leur faut opter entre la Science & ſes abus, ou la Barbarie & ſes atrocités.

La néceſſité de procurer la plus grande propagation des Sciences, eſt une conſéquence néceſſaire de leur utilité reconnue.

Le moment de ſe familiariſer avec elles, eſt marqué dans l'ordre ſocial, comme celui de l'inſtruction première l'eſt dans la Nature: les Etudes doivent devancer l'âge mûr; car l'âge mûr n'eſt pas le tems d'apprendre, mais d'exécuter.

Ainſi les Sciences doivent être immédiatement placées au ſein de l'Education.

Mais pour obtenir de bonnes Educations, il faut avoir de bons Educateurs, c'eſt-à-dire, des Educateurs capables d'inſtruire par leurs lumières, & de ſervir d'exemple par leurs mœurs.

Des perſonnes de ce mérite ne ſe livreront jamais à un métier qui ne laiſſe pas d'avoir ſes peines, ſes fatigues & ſes dégoûts, ſi, d'ailleurs, ils n'y trouvent les avantages qui conſtituent l'honneur & le bonheur.

Il eſt donc évident que lorſque l'on a ôté l'aiſance & la conſidération aux Univerſités chargées de former des Citoyens, pour en favoriſer les Académies, à qui ce ſoin précieux eſt étranger, on a attaqué le bonheur de la Nation dans ſes principes conſtitutifs.

Après la néceſſité de ſe pourvoir de bons Educateurs, vient la néceſſité de placer les inſtrumens propres à faire connoître & à démontrer les Sciences, à portée de ceux qui doivent les mettre en œuvre, & en profiter; c'eſt-à-dire, à portée des Educateurs & de leurs Elèves. Il y a bien loin de ce principe à l'uſage où nous ſommes de raſſembler & d'entretenir à grands frais l'appareil des Sciences, uniquement pour récréer à des jours & à des heures réglées les regards oiſifs de quelques paſſans Regnicoles ou Etrangers.

Par un contraſte frappant à mes yeux, mais qui me paroît ne bleſſer perſonne, les Cabinets publics ou particuliers de Phyſique, d'Hiſtoire naturelle, de Chymie, d'Anatomie, &c. abondent dans Paris, & il n'y en a pas un à portée de l'éducation de la jeuneſſe.

Par un ſecond contraſte non moins frappant, tandis que ces Collections abondent dans la Capitale juſqu'à la futilité, elles ſont à-peu-près inconnues dans les Provinces, comme s'il n'y avoit perſonne à inſtruire hors de la Capitale.

S'il exiſte dans Paris des Cours publics ouverts par des Savans iſolés, ou bien entretenus par le Roi, il eſt aiſé de s'aſſurer que, faute d'être à leur place, ils ne ſervent de rien à l'Education. On n'y trouve pour auditeurs ou ſpectateurs que des gens qui abandonnent les occupations de leur état, pour apprendre ce qu'ils auroient dû ſavoir avant d'embraſſer un état. Ce ſont des pères & mères de famille, des Eccléſiaſtiques, des Militaires, des Magiſtrats, des Négocians, des Financiers, &c.; mais des Ecoliers, proprement dits, il y en a peu ou point.

L'Amphithéatre de Chirurgie de Paris ſeroit le ſeul établiſſement de ce genre vraiment

ment à sa place, si les Ecoles de Chirurgie n'étoient pas elles-mêmes hors de leur place, depuis leur séparation de la Faculté.

(1) La misérable éducation que l'on reçoit aujourd'hui dans nos Universités, ne doit pas fermer les yeux sur la beauté de leurs constitutions primitives. Prenons celle de Paris pour exemple, & soyons justes.

---

(1) Rien de plus stupide, de plus ignorant, de plus gauche, de plus inepte, qu'un jeune homme au sortir de nos Colléges. C'est une vérité qui frappe tout le monde. Cependant M. de Condorcet, connu dans les Lettres, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences de Paris, & nouvellement reçu à l'Académie Françoise, a avancé cette phrase remarquable dans son Discours de réception d'usage. » Un jeune homme, au sortir de » nos Ecoles, réunit plus de connoissances réelles, que » n'ont pu en acquérir par de longs travaux, les plus » grands génies, je ne dis pas de l'antiquité, mais du » dix-septième siècle. « Cela n'est pas assurément, mais je crois que cela pourroit être. La plupart des vérités physiques les plus intéressantes, telles que celles de l'Electricité, de l'Aimant, de la décomposition de l'Air, &c. n'étoient pas connues du tems de Corneille, Racine, Moliere, la Fontaine, Boileau, & néanmoins je croirois aussi agréable qu'utile, pour la jeunesse, de lui procurer ces connoissances. A elles toutes, elles ne coûteroient certainement pas autant de larmes, qu'une seule règle de la Syntaxe.

Nos pères, tout ignorans, tout barbares qu'on les dit, & qu'ils étoient réellement à certains égards, nos pères sentirent cette vérité précieuse, que toutes les Sciences se tiennent par la main. En partant de cette idée, ils réunirent l'étude & l'enseignement de toutes celles qu'ils connoissoient, en un seul corps, sous une même discipline, en un même gymnase, sous le nom d'Université; idée simple, mais sublime, qui n'eut point de modèle dans l'Antiquité. Que l'on cherche dans les Annales de toutes les Nations qui nous ont précédé, l'on n'y trouvera aucune institution publique à qui l'on puisse appliquer la superbe devise que l'Université de Paris eût dû prendre pour légende de ses Médailles: RELIGION, JUSTICE, EDUCATION, SANTÉ! C'est en pésant ces quatre mots avec l'attention qu'ils méritent, que l'on sent la justesse & la légitimité du titre de Fille aînée dont nos Rois qualifièrent l'Université de Paris; Fille vraiment digne d'être chérie, puisqu'elle devint en peu de tems le dépôt & la source du bonheur des Peuples. Je dis le bonheur des Peuples, & je le dis avec réflexion. Que les gens qui ne voient dans l'Université de Paris qu'une Assemblée de pédans enseignant barbarement une Langue devenue barbare, ou disputant inintelligiblement sur des ques-

tions inintelligibles ; que ces gens-là, dis-je, veuillent bien jetter un coup d'œil attentif ſur la liſte non interrompue des hommes célèbres qui ſe ſont ſuccédés dans l'Univerſité de Paris, depuis le tems de ſon établiſſement juſqu'au règne de Louis XIII, époque de la naiſſance des Académies ; ils ſeront ſurpris de l'étendue des connoiſſances & de la ſcience profonde que ce Corps célèbre a renfermées dans ſon ſein. A la vérité, ces connoiſſances & cette ſcience ſeroient à-peu-près inutiles dans notre ſiècle ; mais elles ne l'étoient pas alors. Je citerai peu d'exemples ; tout homme inſtruit n'en a pas beſoin : mais que l'on jette les yeux ſur nos Docteurs conſultés au tems de S. Louis, & que l'on compare leurs objections aux prétentions ultramontaines avec les préjugés de ce tems-là ; qu'on voie leurs ſucceſſeurs rédiger la *Pragmatique Sanction*, ſi long-tems arbitre de nos deſtinées ; &, ſi l'on veut trouver matière à un juſte étonnement, qu'on les ſuive dans les Conciles, dans ces lieux où les efforts de l'intrigue, ſecondés de la puiſſance, de la richeſſe, du fanatiſme, ont toujours échoué contre la fermeté, l'érudition, la ſagacité, & j'oſe dire l'éloquence de quelques particuliers dénués de tout autre appui que la conſidération publique. Que les aveugles ne voient pas ces vérités ; que,

prévenus en faveur de leur ſeul mérite, nos Savans ſe refuſent à leur clarté, j'y conſens; mais moi, je ne ſaurois m'empêcher d'admirer, du plus profond de mon cœur, ces hommes, dont le génie brillant au ſein des ténèbres qui les environnoient, ſut entretenir le feu ſacré de nos Conſtitutions, dont le mâle courage n'a ceſſé pendant pluſieurs ſiècles, de défendre le dépôt de nos Libertés les plus précieuſes, contre les efforts redoublés des brigands qui l'attaquoient de toutes parts, & qui, par leurs immenſes travaux, ſont parvenus à nous laiſſer en héritage le bonheur dont ils n'ont pu jouir eux-mêmes. Toutefois, en leur rendant l'hommage le plus ſincère, on ne doit pas oublier qu'une partie en eſt due aux ſages Conſtitutions qui ſoutinrent leur jeuneſſe au-deſſus des eaux bourbeuſes de l'ignorance, répandues ſur la ſurface du monde. C'eſt à l'Univerſité de Paris qu'ils furent redevables de leur éclat. Pourquoi l'arbre qui porta jadis de ſi beaux fruits eſt-il maintenant ſtérile & délaiſſé? Pourquoi d'un ſi bel édifice ne reſte-t-il que des décombres? Ce n'eſt pas ici le lieu d'un plus long examen. Il ſeroit intéreſſant pour toute perſonne ſenſible aux progrès & à la décadence des Arts; mais les détails en ſeroient trop étendus.

La Faculté de Médecine, portion de l'Université, offre les mêmes inconvéniens & les mêmes avantages qu'elle. Mêmes principes à imiter, mêmes fausses applications à corriger : après quoi l'une & l'autre pourroient servir de modèle à tous les établissemens de ce genre.

Cependant, en donnant mes opinions sur les Académies, je n'entends pas attaquer les Académiciens qui les composent. Il en est beaucoup que je révère infiniment, & je reconnois sans peine qu'en général les gens vraiment recommandables en Littérature, tiennent à quelques Académies célèbres. Si même il étoit possible que l'on s'occupât sérieusement de relever l'Education nationale, je pense que les premiers Instituteurs devroient être choisis parmi les Académiciens actuels.

J'établirai une distinction à-peu-près pareille dans ce que j'ai dit sur notre amour désordonné pour les livres. Les livres, dirai-je, sont utiles aux Sciences : ils leur sont même nécessaires. Je suis très-éloigné de nier ces vérités ; mais, répéterai-je toujours, c'est leur richesse la plus dangereuse, celle qui dégénère le plus en luxe incommode, en faste ridicule, en excès destructifs. Ils sont nuisibles à l'enfance. On n'en doit confier à la jeunesse qu'avec choix & mesure. Une

éducation par les livres n'eſt qu'une éducation en paroles ; ils embrouillent pour toujours les idées de celui qui en fait uſage trop tôt : ils ne ſont bons, en un mot, que pour l'homme déja inſtruit. Mais c'en eſt aſſez ſur ce chapitre ; il faudroit trop de pages pour commenter ces lignes.

Il ſeroit auſſi trop long de donner l'extenſion néceſſaire aux principes que j'ai haſardés ſur l'eſpèce de police à laquelle devroit être aſſujetti l'examen des remèdes ſpécifiques & ſecrets. Il ne faut pas ſe laiſſer éblouir par le bruit que la Société de Médecine fait de ſa prétendue vigilance. Un homme inſtruit ſur ces matières, ne peut ſonger, ſans frémir, aux dangers des priviléges ou certificats accordés par cette Compagnie ; ce ſont, à la rigueur, autant de brevets de carnage & de mort. Je me contente de remarquer, comme choſe remarquable, qu'il n'a jamais paru, du moins que je ſache, de projet raiſonnable ſur cette matière. Le rigoriſme avec lequel la Faculté ſe refuſoit autrefois à tout examen & à toute atteſtation de ce genre, malgré ſon excès, eſt encore ce que j'ai vu de plus ſage.

Je n'ai point jugé convenable de diſcuter de nouveau dans cet Ecrit la queſtion de l'exiſtence & de l'importance du *Magnétiſme*

*Animal.* Les faits positifs qui prouvent son action sur le corps humain, déja très-multipliés lorsque je publiai mes Observations, sont innombrables aujourd'hui : les détails en seroient insoutenables ; & le Lecteur, pour son propre intérêt, doit trouver bon que je le renvoie à ce que j'en ai dit dans mon premier Livre, en l'assurant que, loin de désavouer les faits contenus dans cet Ouvrage, ainsi qu'il m'est enjoint par les Décrets de la Faculté, je les confirme tous, sans exception (1).

Il n'en est pas de même des raisonnemens que j'ai hasardés d'après les faits. Peut-être présentent-ils autant d'erreurs que de vérités ; mais ne les ayant donnés que pour des présomptions, ils ne peuvent faire tort qu'à ma sagacité personnelle : sur quoi je m'abandonne volontiers à la critique de toute personne qui trouvera bon de perdre son tems à discuter sur aussi peu de chose. D'ailleurs, je déclare

(1) J'ai remarqué, depuis la publication de ce Livre, que dans la description des maladies & de leurs traitemens, il m'étoit échappé trois ou quatre fautes de détails inexcusables. Je ne fatiguerai pas mon Lecteur en les relevant ici, parce qu'elles ne changent absolument rien au fonds.

que je ne me charge pas de faire comprendre qui ne veut pas écouter, ni de convaincre qui ne veut pas être convaincu.

J'avois cru être bien clair dans mes *Observations sur le Magnétisme Animal*, lorsque, donnant pour exemple de son action & de son efficacité le détail de quinze ou seize traitemens de maladies par M. Mesmer, j'avois distingué ceux qui présentoient des cures ou guérisons achevées, de ceux qui ne présentoient que des soulagemens ou phénomènes extraordinaires. Or, les cures ou guérisons achevées que je citois dans mon livre, y sont au moins au nombre de neuf, sous la dénomination de *Marasme*, à la suite de fièvre miliaire, *Obstructions compliquées*, *Jaunisse & Pâles-Couleurs*, *Flux hépatique*, *Paralysie commençante*, *Rhumatisme à la tête*, *Contre-coup à la tête*, *Fluxions de poitrine*, *Fièvre putride*. Je ne m'attendois pas alors que l'on me reprocheroit de ne citer jamais aucune cure : c'est cependant ce qui m'a été objecté au moins dix mille fois, sans exagérer, depuis la publication de mon Livre, autant par ceux qui l'ont lu, que par ceux qui ne l'ont pas lu. Je suis aujourd'hui tellement accoutumé à ce propos, que je passe condamnation sans dire mot. Combien d'occasions dans la vie où il vaut

beaucoup mieux convenir des torts qu'on n'a pas, que de chercher à prouver la raison que l'on a (1)?

Ce qui prouve évidemment combien l'on a peu l'éclairciſſement des faits en vûe, lorſque l'on demande s'il exiſte réellement quelques cures par le *Magnétiſme Animal*, c'eſt que l'on me fait ſouvent cette queſtion dans les appartemens de Monſeigneur le Comte D'ARTOIS. Pour ſentir combien elle eſt extraordinaire, il faut ſavoir qu'autour de ce Prince ſont néceſſairement en vûe deux Perſonnes, qui à elles deux préſentent trois cures de M. Meſmer. Ce ſont MM. Bourlet, pere & fils, ſes premiers Valets-de-chambre.

J'ai donné plus haut un détail ſuccinct de

(1) De ces neufs guériſons, il y en a ſept qui, à ma connoiſſance, ſe ſoutiennent encore aujourd'hui. Je n'ai pu ſuivre celle du *flux hépatique*, ayant perdu de vûe le malade qui en étoit attaqué. Quant à la cure d'*obſtructions compliquées*, elle peut être problématique à d'autres yeux que les miens, n'y ayant perſonne dans Paris, qui prononce le nom de M. Meſmer avec plus d'aigreur, que le ſujet de cette Obſervation. Or, comme l'on doit autant qu'il eſt poſſible, éviter dans les queſtions générales, de compromettre le particulier malgré lui; je regarderai volontiers cette cure comme non avenue. Si j'avois prévu ce qui devoit arriver, je l'aurois remplacée par quelqu'autre: cela m'auroit été aiſé.

la maladie de M. Bourlet, fils, que les Médecins même ne pourroient nier sans la plus insigne mauvaise foi, puisque le traitement de la maladie avoit été soumis précédemment à l'avis des plus connus d'entre eux à Paris & à Versailles.

Le même M. Bourlet, fils, a été attaqué en 1781 d'une fluxion de poitrine. Il étoit à Paris : je fus appellé & témoin des faits. Non-seulement la maladie étoit caractérisée, mais j'atteste qu'il n'est pas de Médecin qui, dans les principes ordinaires, n'eût soumis le malade à la diète la plus austère, & qui n'eût réitéré les saignées & les purgatifs, au point que s'il n'étoit pas arrivé d'autre accident, M. Bourlet n'en n'auroit pas moins passé par tous les périodes d'une maladie très-grave, & par l'ennui & le danger des remèdes usités en pareille occasion. Avec M. Mesmer, au contraire, il ne fut question que d'être traité deux fois par jour, de boire & de manger ; au moyen de quoi le malade expectora & sua assez pour être parfaitement guéri. En six jours il reprit son service.

M. Bourlet, pere, étoit très-incommodé depuis quelque tems, il sentoit ses jambes foiblir sous lui, & donnoit de vives inquié-

tudes à sa famille. On donnera à cette maladie très-sérieuse telle cause & tel nom que l'on voudra, il restera toujours que M. Bourlet a été remis en bon état par M. Mesmer; & les effets opérés par ce Médecin ont été si continus & si sensibles, qu'il n'est pas possible d'attribuer sa meilleure santé à d'autres causes qu'à ses procédés.

Je pourrois citer d'autres faits merveilleux opérés par M. Mesmer dans la Maison de Monseigneur le Comte D'ARTOIS ; mais, je le répète, je ne cherche pas à prouver ici l'efficacité du *Magnétisme Animal*, mais seulement combien il seroit possible de porter une attention plus sincère aux phénomènes de première considération dont on est témoin.

Il y a une manière de déraisonner sur le *Magnétisme Animal*, trop commune dans le monde pour m'en taire absolument. Elle consiste à trancher sur toutes les questions relatives à la découverte, en s'attaquant à la personne de l'Auteur, à son esprit, à sa conduite, à ses mœurs, &c. Que conclure de tout ce que l'on pourroit dire à cet égard contre l'existence & l'utilité du *Magnétisme Animal*, ai-je déja dit dans mes *Observations ?* Quel déplorable rôle, dirai-je aujourd'hui, que celui de dénigrer un homme qui a fait du bien à plusieurs, & n'a fait de mal à per-

ſonne, uniquement dans l'intention de déprécier une vérité ſalutaire à tout le genre humain ? Tant d'injuſtice me rend, ſans doute, la liberté d'un éloge, qu'au premier coup-d'œil mes relations ſuivies avec M. Meſmer paroiſſoient m'interdire.

Comme homme de génie, je ne vois dans les tems connus perſonne à mettre au-deſſus de M. Meſmer. Si j'entreprenois de le comparer à quelqu'un, ce ſeroit à Deſcartes. Ainſi que Deſcartes, M. Meſmer a abandonné les ſentiers battus pour ouvrir une immenſe carrière à ſes contemporains & aux ſiècles à venir. Au contraire, de tous les autres Savans qui partent de ce qui eſt pour déterminer ce qui doit être, ces deux grands hommes ſont partis de ce qui doit être pour arriver à ce qui eſt (1). M. Meſmer eſt dans l'opinion que Deſcartes a plus approché que ſes rivaux de la route qui conduit à la vérité, & s'il prouve un jour cette aſſertion, Deſcartes lui devra

(1) Dans mes *Obſervations ſur le Magnétiſme Animal*, pag. 108, je penchois à croire que le ſyſtême général de M. Meſmer, étoit un fruit de ſa découverte. Aujourd'hui je penſe, au contraire, que la découverte n'eſt venue qu'à la ſuite du ſyſtême, & que ce n'eſt qu'après le premier effort que l'un & l'autre ſe ſont aidés mutuellement

le retour d'une partie de ſa gloire. Quoi qu'il en ſoit, ils auront tous deux changé la face des Sciences : car il n'en eſt pas une qui tôt ou tard ne ſuive l'impulſion que M. Meſmer aura donnée à toutes? Aſtronomie, Phyſique, Hiſtoire Naturelle, &c. tout portera un jour l'empreinte que cet eſprit créateur aura imprimée ſur la face de l'Univers. Mais ce qui doit faire diſtinguer eſſentiellement M. Meſmer des autres hommes, c'eſt le génie d'obſervation dont il il a été doué par la Nature, avec une prodigalité qui a peu d'exemple. C'eſt à cet heureux tact de tout ce qui l'entoure qu'il eſt redevable de ſa découverte, comme il doit à ſa découverte des moyens d'obſervation inconnus au reſte du monde. Il eſt peu d'objets ſur leſquels il n'ait des apperçus nouveaux ou peu communs. Lors même que l'on n'eſt pas de ſon avis, c'eſt-à-dire, lorſqu'on le croit dans l'erreur, on eſt forcé de convenir que de pareilles erreurs ne peuvent appartenir qu'à un eſprit de l'ordre le plus relevé. Il n'eſt pas moins extraordinaire dans ſon érudition. Toujours on le trouve parcourant des livres ; jamais on ne lui en voit lire aucun. Cependant, ſoit que cette méthode ſuffiſe à ſa ſagacité, ſoit qu'il ait mieux lu autrefois, il n'ignore pas ce qui a été dit avant lui : il a même en ce genre des

connoiſſances dont on ne ſe douteroit pas. Quant à ſes comporains il ſe contente volontiers de connoître leurs opinions générales, traitant d'inutiles la plupart des détails dans leſquels ils ſe noyent, & ſe croyant aſſez récompenſé de la perte de quelques obſervations utiles par le bonheur de ne pas ſe fatiguer de nombreuſes futilités. C'eſt de-là, ſans doute, que quelques Savans ont pris occaſion de prétendre qu'il n'avoit que des connoiſſances ſuperficielles. Il en a au contraire de très-profondes. Si elles ne ſont pas calquées ſur les leurs, c'eſt que différent avec eux dans les principes, il doit en différer dans les conſéquences, & que s'il n'eſt pas Phyſicien & Médecin à leur manière, il eſt l'un & l'autre à la ſienne. Parlerai-je de ſes qualités ſociales? on n'a pas craint de les attaquer publiquement. Mais que dire ſur celui qui n'a d'autre occupation que d'aſſiſter, de ſoulager, de guérir ſes ſemblables, & quels traits ajouter à cet énergique tableau? M. Meſmer eſt toujours avec des malades : il eſt peu d'inſtans dans la journée où il ne ſoigne ou ne ſe tienne à portée d'en ſoigner quelqu'un. L'habitude en eſt tellement priſe, qu'il ne pourroit plus s'en paſſer. Il s'en occuperoit même par diſtraction. Je l'ai vu au ſein de

cette vie hofpitalière & tumultueufe faire nombre d'excellentes actions : je ne lui en ai pas vu faire une méchante. Le plus fouvent occupé d'idées abftraites, il s'abandonne involontairement aux élans de fes vives penfées, ou bien il fe délaffe mélancholiquement à tirer de fes inftrumens les fons harmonieux qu'il deftine à l'utilité de ce qui l'environne. Quelquefois une converfation fur les Sciences le tire de fa rêverie ; alors perfonne n'eft plus profond, plus lumineux. Il femble créer une langue d'expreffion pour faire éclore des idées nouvelles ou fublimes : en d'autres momens il fe porte à des difcours légers ; & ce qui étonnera peut-être le plus, certains de mes Lecteurs, on ne pourroit, fans préfomption, fe flatter d'avoir plus d'efprit, plus de délicateffe, une amabilité plus douce, une plaifanterie plus fine, la caufticité plus aimable, la contradiction plus amène. Après tout, chacun ayant fes imperfections, M. Mefmer doit avoir les fiennes ; mais tout bien examiné je crois pouvoir confeiller au Lecteur judicieux de fufpendre au moins fon jugement fur un homme, dont la poftérité ne prononcera le nom qu'avec reconnoiffance & vénération.

Le Gouvernement François a eu feul la fageffe d'apprécier M. Mefmer. Il lui a offert une penfion de vingt mille livres & un loyer

de maiſon de dix mille, à la condition qu'il y rendroit ſa découverte & ſa doctrine publiques, en formant des Elèves ſuivant ſes principes. M. Meſmer a refuſé ces conditions; & en cela il n'a pas eu, de ma connoiſſance, un ſeul Approbateur dans le monde. J'en excepte trois ou quatre Perſonnes qui, familiariſées avec ſes idées, leur trouvent encore plus de grandeur que de ſingularité. Moi, par exemple, je puis, dans pluſieurs occaſions, avoir déſapprouvé la conduite de M. Meſmer: dans celle-ci il m'eſt impoſſible de le blâmer.

Pour juger cette queſtion, il faut commencer par ſe mettre à ſa place, & ſe bien perſuader que la vie & la ſanté des hommes n'étant pas un jeu, il ne ſuffit pas d'uſer de la plus grande prudence, lorſque l'on entreprend de déraciner des préjugés qui y ont trait, il faut encore s'armer de conſtance juſqu'à l'opiniâtreté. « La communication de mes » moyens, a toujours dit M. Meſmer, n'eſt » pas la choſe la plus difficile : leur adoption » même ſeroit aſſez aiſée. Mais leur ſage ap» plication, la perſévérance dans cette appli» cation, l'étude préliminaire de la théorie » des maladies & ſon intelligence : voilà ce » qui ſera pénible à obtenir ». En ſe donnant lui-même pour exemple, il convient que ſa

plus

plus grande peine a été de se défaire de ses idées premières : toujours il vouloit s'aider dans sa nouvelle méthode des remèdes dont il avoit l'ancienne habitude : toujours il étoit tourmenté de la démangeaison de prescrire des ordonnances : je n'en suis pas étonné.

D'après ces craintes légitimes, M. Mesmer forma un plan, dont la facile exécution feroit honneur au plus glorieux des règnes. Son désir seroit de faire un certain nombre d'Elèves, mais d'Elèves assez subordonnés à une autorité respectable, pour être obligés à étudier sa doctrine & ses moyens avec la plus sérieuse attention ; non pour se répandre aussi-tôt en paroles ou en écrits indiscrets sur ce qu'ils auroient appris, mais pour se placer modestement eux-mêmes à la tête d'autres Elèves, soit dans Paris, soit dans les Provinces, ainsi qu'en ordonneroit le Gouvernement, ensorte qu'en très-peu d'années le Royaume entier seroit dans le cas de profiter des nouveaux secours qui lui sont offerts, sans avoir couru le risque de les perdre sous la plume jalouse ou par les cris intéressés des faux Savans du jour.

Or, les offres faites à M. Mesmer ne remplissoient aucunement ces vûes, & même elles leur étoient opposées, puisque ne consistant dans le fait qu'en un troc du se-

cret de sa découverte contre l'équivalent de trente mille livres de rente, elles emportoient la publication de ce secret sans aucune des précautions nécessaires, pour que la doctrine qu'il renferme ne fût oubliée, ni dénaturée. Par ces motifs, M. Mesmer s'est déterminé à refuser le sort brillant qui lui étoit proposé, s'il n'étoit accompagné d'un établissement propre à remplir les vûes indiquées. Je ne serois pas surpris que l'on donnât un jour cette conduite pour un modèle de désintéressement.

Si M. Mesmer n'a pas obtenu l'approbation du Public en ce point, il a été plus heureux dans sa discussion avec la Faculté de Médecine de Paris. En général, on a trouvé étrange que cette Compagnie se refusât à la proposition qu'il faisoit de traiter par sa méthode douze malades du choix de la Faculté, tandis qu'elle en auroit traité douze autres par les méthodes ordinaires: ce qui auroit offert des moyens de comparaison & des résultats concluans, pour ou contre la nouvelle doctrine de ce Médecin; mais j'aurois desiré qu'on eût été plus loin, c'est-à-dire, jusqu'à reconnoître que M. Mesmer proposoit réellement ce qu'il y a de plus raisonnable. Il seroit essentiel que la Faculté sentît que c'est un devoir à elle d'adopter

des moyens pareils, ou analogues, dans toutes les occaſions importantes. Juſtifions ce que je dis par des exemples.

Lorſque l'émétique parut en Médecine, il occaſionna le ſchiſme le plus meurtrier. Ses partiſans l'adminiſtroient aveuglément, & tuoient ſans miſéricorde. Ses antagoniſtes auroient plutôt laiſſé périr père, mère, enfans, que de les ſauver par un remède abhorré. Les eſprits doux temporiſoient à leur ordinaire, & n'en immoloient que plus ſûrement leurs victimes, en différant juſqu'à la dernière extrémité, c'eſt-à-dire, juſqu'au moment où le malade n'étoit plus en état de ſoutenir l'action violente du remède. Il en coûta peut-être quatre ou cinq cens mille ames à la France avant que le procès, qui dura trente ans, fût vuidé. Cependant, le Parlement de Paris, juſtement effrayé, prit dans l'intervalle le parti de défendre l'uſage de l'émétique. On a tourné cet Arrêt en ridicule, mais il étoit très-ſage. Il mit un frein aux excès de la Médecine, & donna aux gens ſages, le tems d'examiner la queſtion avec le ſang froid de la prudence. N'eſt-il pas vrai que ſi la Faculté de Médecine de Paris avoit fait alors ſon devoir, elle auroit conſtaté par des expériences contradictoires & répétées avec ſageſſe, les avantages & les

dangers du remède proposé de manière à rendre commune en moins d'un mois la vraie doctrine dont cette nouveauté étoit susceptible? Que de sang épargné! Combien paroît misérable à côté de ce grand intérêt, la crainte de compromettre la dignité de la Compagnie par une décision sujette à erreur! Qu'est-ce que la dignité d'une Compagnie de Médecins? Eh! Messieurs, compromettez-vous & soyez utiles.

Les mêmes scènes se sont répétées de notre tems au sujet de l'Inoculation. Même enthousiasme dans ses partisans, même violence dans ses Adversaires, même imprudence dans son administration, moins funestes à la vérité, mais cependant très-fâcheuses; même sollicitude des Tribunaux sur une question qui intéresse la vie des citoyens; même embarras pour la décider. Par Arrêt, l'Inoculation a été défendue dans les murs de Paris. Si elle est salutaire, les dix-neuf vingtièmes des Habitans de Paris, étant hors d'état de s'établir à la campagne le tems prescrit, sont privés de ses avantages. Et voilà comment la vigilance du Trône & des Magistrats deviendra toujours inutile, tant qu'il plaira à la Faculté de Médecine de Paris, d'avoir une dignité qu'elle craindra de compromettre. Dans le fait de l'Inoculation, elle devoit

aider ou même prévenir le Parlement en lui demandant des facilités pour faire dans les Hopitaux toutes les expériences & obſervations néceſſaires (1), & y examiner les diverſes méthodes propoſées ; après quoi elle auroit publié un corps d'inſtruction raiſonné propre à faire connoître les avantages & déſavantages de l'opération en elle-même, de la manière de l'exécuter, de la conduire, d'en bannir le charlataniſme honteux que l'on s'eſt permis & que l'on ſe permet chaque jour en cette matière délicate. Alors, vraiſemblablement, un Arrêt auroit été inutile, ou du moins s'il eût été jugé néceſſaire, il auroit eu la conviction, & non le ſoupçon du danger pour fondement.

La petite Vérole offre encore un phénomène bien extraordinaire d'inſouciance dans les Médecins. Quels reproches n'aurions-nous pas à nous faire, ſi ce terrible fléau de l'humanité n'étoit qu'un effet de notre négligence ou de notre impéritie, & non un malheur inévitable? Voici ce qui donne lieu à cette réflexion. Un Obſervateur, homme de l'Art, s'aviſa d'imaginer que la petite Vérole pouvoit avoir ſa ſource dans l'habi-

(1) Il faut ſavoir, pour excuſer en quelque ſorte la Faculté, qu'elle n'a pas la prérogative d'entrer, comme on le croiroit bien, dans les Hopitaux.

tude contractée d'arrêter trop-tôt le sang qui sort du cordon ombilical à la naissance de l'enfant, & même de lier inutilement ce cordon. Il prétendoit que l'écoulement de ce sang étoit dans l'ordre de la nature, nécessaire à la santé de l'homme futur, que nous avions tort de nous en alarmer, que les Animaux se passoient de Chirurgiens qui leur liassent le cordon ombilical, & que renfermer, comme nous le faisons, dans les viscères un sang destiné par la nature a en être expulsé, c'étoit y placer un germe qui, en se développant tôt ou tard, devoit nécessairement causer des ravages funestes. En conséquence, il se fit une loi, dans chaque accouchement qu'il pratiquoit, de laisser écouler le sang, de bien laver le cordon, & de ne le nouer qu'au dernier instant, si même il se permettoit cette opération. En résultat, il assuroit avoir banni la petite Vérole du Village où il exerçoit son état (1).

(1) Il appartient au génie de rapprocher les faits & les expressions qui paroissent les plus éloignés. M. Mesmer a remarqué que, dans les Livres sacrés, Dieu défend à son Peuple de s'unir avec les femmes étrangères, parce que, dit l'Ecriture, elles ont l'ombilic lié. Les Juifs ne furent pas punis par la petite vérole, d'avoir transgressé ce Commandement; mais ils étoient couverts de maladies analogues, la Lèpre, &c.

Ces expériences firent dans le tems assez de bruit pour qu'il fût, dit-on, recommandé dans les Etats Autrichiens, de se conformer aux précautions indiquées. Il n'en auroit coûté que de la prudence & quelque attention pour exécuter un ordre aussi sage; mais il fut négligé en Allemagne par les personnes préposées aux accouchemens. Quant à la Médecine Françoise, elle étoit, sans doute, occupée de faits plus importants, car elle ne laissa pas tomber un seul regard sur celui-ci : ensorte qu'il fut totalement oublié; malheur qui menacera les vérités les plus essentielles, tant que l'ordre adopté dans les sciences ne subira pas de changemens. L'observateur du fait que je rapporte, étoit un homme obscur. Il ne devoit pas être écouté dans un tems où l'on n'a égard qu'à l'importance de la personne, & non à celle de l'objet. Mais il y a plus à considérer. Sans doute, c'est au particulier, à l'homme de génie seul à découvrir les vérités de premier ordre, à en établir les systêmes, à en faire & diriger les premières expériences; mais c'est à des Corps stables, permanents & fondés sur de sages constitutions, que doit être confié le soin d'en maintenir & propager l'exécution. Dans l'hypothèse actuelle, par exemple, la vie d'un homme seroit trop courte pour l'éta-

bliſſement ſolide de la vérité: ſon exiſtence ſeroit trop iſolée. Un Corps ſeul pourroit donner la généralité, la ſuite & la ſanction néceſſaires aux expériences qu'on devroit faire, comparer & diſcuter pendant un laps de tems conſidérable, peut-être pendant des ſiècles. C'eſt en pareilles occaſions que l'on apperçoit combien les longs travaux d'une Compagnie aſſidue, pourroient influer efficacement ſur la conſervation des hommes. Si depuis ſix cens ans que ſubſiſte la Faculté de Médecine de Paris, elle s'étoit appliquée ſans interruption à reconnoître & conſtater les grandes loix de la nature, ſes affections pour les tems & les climats, ſes retours périodiques à des époques éloignées, &c. Il eſt à préſumer que nous prendrions moins ſouvent l'exception pour la règle, la règle pour l'exception, les frayeurs de notre imagination pour des réalités, des vérités pour des erreurs.

Ces idées recevront un nouveau développement par l'exemple de ce qui s'eſt paſſé dans la queſtion des naiſſances tardives; queſtion également intéreſſante en Médecine & en Droit public; mais queſtion obſcure, peut-être inſoluble, où il eſt auſſi difficile de conſtater les faits que de décider ſur leur uniformité ou leurs diſſemblances. Si jamais

cette décision peut être donnée & admise avec sagesse, elle sera nécessairement l'ouvrage d'expériences suivies, raisonnées & réfléchies pendant plusieurs siècles. Ce n'est là ni l'ouvrage d'un jour, ni l'ouvrage d'une personne : c'est l'ouvrage des générations. Cependant cette question épineuse n'a jamais été traitée que par momens, & pour ainsi dire par caprice. Il y a quelques années qu'elle fut agitée avec vivacité. La Faculté qui étoit, comme je viens de l'avancer, en arriere de six cens ans sur cette question, ne saisit pas le moment de réparer sa faute en s'occupant sérieusement de sa discussion, en Corps, en Assemblées ou en Comités. Elle s'en rapporta à quelques-uns de ses Membres, qui ayant différé d'avis, s'attaquèrent publiquement sur leurs opinions, & ensuite dans leurs personnes: alors la dispute devint générale: on écrivit & on injuria de tous côtés: le Public fut scandalisé, mais il ne fut point éclairé. Passons à l'Electricité.

Interrogez les Physiciens en Electricité. Ils vous en démontreront les phénomènes récréatifs, vous les expliqueront de leur mieux; mais lorsqu'il s'agira de son application à l'art de guérir, ils vous diront que malgré les assurances de quelques enthousiastes, il n'y a rien de positif sur cet objet. Il est vrai que

ſi vous les preſſez un peu de raiſonnement, vous vous appercevrez qu'ils parlent de ce qu'ils ignorent. Interrogez au contraire les ſectateurs de l'Electricité appliquée à la Médecine, ils vous tiendront un langage entiérement oppoſé. Par exemple, M. Mauduit, Membre de la Société de Médecine, qui, je crois, a quelques torts avec M. Meſmer, mais en qui je reconnois avec plaiſir, une grande réputation de probité, M. Mauduit vous certifiera qu'il a obtenu de l'Electricité des avantages réels dans pluſieurs maladies. De même M. l'Abbé Sans, dont j'ai déja parlé comme d'un Savant modeſte, vous dira qu'il vient de monter, à Verſailles, rue de Montboron, un Cabinet d'Electricité pour y traiter gratuitement tous les Enfans qu'on lui préſentera en état de Convulſion; maladie très-commune, très-dangereuſe & très-ſouvent mortelle dans l'enfance. M. l'Abbé Sans, à la vérité, ne s'engage pas à enlever le principe de la maladie, mais il s'engage, ce qui peut être très-eſſentiel, à calmer les Convulſions, c'eſt-à-dire, à garantir des dangers les plus imminens, & à donner le tems de ſe munir d'autres ſecours. Interrogez après cela la Société Royale de Médecine ſur la même queſtion, elle vous répondra qu'elle doit faire imprimer inceſſamment les plus beaux

Mémoires du monde, & qu'en attendant, si vous voulez lui donner vingt-cinq louis, elle annoncera un Prix pour l'année 1783 ou 1784, comme il vous plaira. Interrogez enfin la Faculté de Médecine de Paris, elle ne s'en est jamais occupée, & rien ne montre qu'elle doive s'en occuper par la suite. Rien cependant ne seroit plus simple à elle que de monter dans ses Salles des machines Electriques, où, par elle-même, par ses Elèves, par les Savans qui desireroient communiquer avec une Compagnie célèbre, elle vérifieroit toutes les opinions contradictoires, résoudroit de son mieux les problêmes élevés, exécuteroit ce qu'elle reconnoîtroit être avantageux aux peuples, & formeroit tôt ou tard un corps de doctrine salutaire, s'il y avoit lieu. La première dépense de ces établissemens n'excéderoit pas la somme de six cens livres; somme pour laquelle la Faculté n'a besoin de recourir à personne, puisqu'en supprimant l'impression de son inutile Almanach pour une seule année, l'argent seroit tout trouvé.

Ce que j'ai dit pour l'Electricité, je le dis pour l'Aimant. Les uns en nient les effets, les autres en vantent les prodiges. Il n'en coûteroit à la Faculté, pour résoudre les problêmes de ce genre, & en extraire l'u-

tilité qu'une seconde privation de son Almanach pendant une seconde année ; car il n'est pas fort cher de réunir les pièces d'Aimant nécessaires aux expériences supposées utiles.

A présent, revenant sur la question de savoir si M. Mesmer n'a pas fait la plus raisonnable des propositions, je dis que si dans les différentes occasions que je viens de citer, la Faculté avoit pris le parti de tout voir, de tout écouter, de tout vérifier, non pour s'approprier la gloire des travaux d'autrui, mais pour rendre à chacun ce qui lui auroit été dû, pour faire jouir la nation de ce qui lui auroit été utile, pour préparer de nouvelles jouissances à la postérité, & la prémunir contre ce qui pouvoit lui nuire; je dis que la Faculté auroit tenu en tout tems une conduite analogue à celle qu'a réclamée M. Mesmer, lorsqu'il a offert de traiter des malades en concurrence & de bonne-foi, pour juger les effets de deux méthodes opposées. C'est ce que je desirois rendre sensible.

Lorsqu'il s'agissoit encore de persuader aux Médecins l'existence du *Magnétisme Animal*, je crus avoir rempli ce but, en cherchant simplement à attirer leur attention, & je publiai mes Observations sur cette découverte ;

mais aujourd'hui qu'ils ſont duemenr convaincus, ou qu'ils ont de quoi l'être, il n'eſt plus tems de leur donner des raiſons : il a fallu ſe déterminer à faire paroître leur négligence au grand jour, dûſſent-ils ſe plaindre de ce qu'ils paroiſſent tant craindre : je veux dire, d'être compromis.

On ne doit pas être ſurpris que dans une Ville telle que Paris, où les évènemens & les opinions ſe choquent, ſe preſſent, ſe chaſſent & ſe ſuccèdent néceſſairement avec autant de confuſion que de rapidité, le Public ſe ſoit bientôt laſſé d'agiter la queſtion du *Magnétiſme Animal.* Je trouve même que l'effort d'en parler une année entière avec intérêt, eſt un phénomène des plus râres parmi nous. Il ſuffiroit preſque pour démontrer, ſans autres preuves, l'exiſtence & l'importance de la découverte, d'autant qu'en ceci l'on ne ſauroit, ſans quelque injuſtice, accuſer le Public de légèreté. Je ſuis trop vrai pour ne pas convenir que M. Meſmer a beaucoup aidé à détourner de lui l'attention du Public, lorſqu'il lui a refuſé des conſultations très-utiles en pluſieurs cas (1). C'étoit bien la moindre des ſatisfactions qu'il lui devoit dans

(1) *Voyez* le *Précis hiſtorique*, pag. 191, 192, 193 ; M. Meſmer y donne ſes raiſons & les miennes.

une queſtion revêtue, d'ailleurs, de tous les dehors du myſtère. Il ne l'a pas voulu : à la bonne heure ; mais alors il ne doit pas être étonné que même parmi les Gens de l'Art il ſe trouve des Perſonnes timides dans leurs opinions, &, ſi l'on veut, puſillanimes dans leurs actions, qui, n'oſant heurter de front la tiédeur publique & les déciſions tranchantes de l'inconſidération ou de la mauvaiſe foi, ſe laiſſent entraîner au torrent de l'exemple, & finiſſent par condamner avec amertume ce qu'ils auroient loué avec empreſſement & conſtance s'ils y avoient été inſenſiblement amenés & doucement encouragés par l'opinion commune. En tout ceci, je le répéterai toujours, il n'y a de révoltant que la mauvaiſe foi. Mais eſt-il donc bien vrai que des Médecins, Gens qui ſe chargent, ſans y être forcés, de la vie & de la mort de leurs frères, puiſſent demeurer inſenſibles au terrible ſpectacle de leurs agonies? Eſt-il bien vrai qu'il exiſte des êtres aſſez barbares pour ne calculer dans ces affreux momens que les intérêts de leur orgueil & de leur avidité ? Oui, Lecteur, cela eſt vrai. Perſonne n'étoit plus que moi éloigné de me rendre à ces triſtes vérités ; mais aujourd'hui j'en reconnois, en frémiſſant, l'exiſtence. Il vous eſt aiſé de vous convaincre que rien n'eſt plus

certain. Parlez à nombre de Médecins du *Magnétiſme Animal :* ils ſouriront d'un air ſupérieur à votre crédulité; ils ne vous laiſſeront appercevoir que l'indifférence la plus calme; vous fournirez tout au plus quelques alimens à leur gaieté; & ce ſera beaucoup s'ils daignent aller juſqu'à ſe moquer ouvertement de la choſe & de vous. Tout cela n'eſt qu'un jeu mal concerté. Voulez-vous le faire ceſſer? Ecartez les plaiſanteries qui ne vont pas au but. Subſtituez-en de plus directes, ou bien faites parler la raiſon & les faits. Bientôt vous verrez, ſuivant le caractère de chacun, les traits de leur viſage s'altérer, leur front ſe rider ou s'animer, leurs joues ſe colorer, leurs yeux s'enflammer, leur langue s'emporter; enfin ils ne ſe poſſéderont plus, & l'injure naîtra ſur leur bouche pour en découler avec amertume. Pour moi, qui depuis qu'il a été ſi légèrement délibéré ſur ma tête, ai cru devoir à la prudence de me tenir ſans affectation aſſez à l'écart pour éviter les diſcuſſions inutiles, je déclare que j'ai trouvé par-tout des Gens de l'Art pour antagoniſtes ſecrets. Cachés, mais viſibles pour qui ſait les découvrir, ils ſe tiennent par la main; & formant une chaîne continue, qui, attachée par l'un de ſes bouts au marche-pied du Trône, traîne de l'autre dans les ruiſſeaux

bourbeux de la Capitale, ils y enlacent & y retiennent par des fils imperceptibles tous les rangs, tous les états, toutes les conditions; toutes les professions. Animés par le même intérêt, pressés des mêmes désirs, réveillés par la crainte commune qu'il ne s'égare quelques portions de l'or qu'ils couvent des yeux, ils tâchent d'écraser sous leurs pieds la tête de la vérité; & dussent-ils n'arriver à cette victoire qu'à travers les dégoûts & les mépris, ils comptent y parvenir, parce qu'ils savent bien que tout est foiblesse au souvenir des souffrances, & que tout est terreur à l'aspect de la mort. Qu'ils fassent comme ils l'entendront. La vérité destructive de tant d'abus, percera malgré eux: plus-tard, sans doute, qu'elle n'auroit dû; mais elle percera.

Je suis avec un très-profond respect,

MONSIEUR ET TRÈS-HONORÉ DOYEN,

Votre très-humble & très-obéissant serviteur,

D'ESLON.

*Paris, ce 15 Mai 1782.*